

Rapport d'activité 2019

DITEP de Villeurbanne (ITEP et SESSAD)



18 rue Valentin Haüy 69100 VILLEURBANNE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
I. Le DITEP INSCRIT DANS LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DES PEP	9
1.1 Présentation de la fédération	9
1.2 Présentation de l'Association	9
II. PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEE 2018 au DITEP	11
2.1 Présentation du cadre de fonctionnement du DITEP	11
2.2 Organisation structurelle du DITEP	15
2.3 Les jeunes accueillis	16
III. L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION SELON LES DIFFERENTES MODALITES D'ACCEUIL	27
3.1 Le semi internat	28
3.2 L'internat: "La Villa"	30
IV. UN ACCOMPAGNEMENT CONCU AVEC ET POUR L'ENFANT ET SA FAMILLE	32
4.1 La co-construction d'une intervention avec l'enfant et ses parents	32
4.2 Les principales étapes de la co-construction du projet personnalisé et sa formalisation	35
4.3 Les modalités d'intervention	41
4.4 Organisation durant les périodes de vacances scolaires	54

V. UN TRAVAIL AVEC ET SUR L'ENVIRONNEMENT : L'ANCRAGE TERRITORIAL	56
5.1 Donner une véritable assise territoriale au DITEP et aux futurs DITEP	56
5.2 Les spécificités de collaborations propres aux principaux partenaires identifiés et mobilisés & les conditions facilitant autour du projet de l'enfant	61
VI. LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE ET SON ORGANISATION	72
6.1 Le soutien et l'étayage des professionnels	72
6.2 Encourager la formation interne et externe	74
6.3 Favoriser les échanges interinstitutionnels	77
VII. OBLIGATIONS LEGALES ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL	78
7.1 Le dispositif ITEP/SESSAD, transformation des prises en charge et de l'accompagnement	78
7.2 Le Dispositif ITEP et sa mission de Pôle ressource	79
7.3 Service de suite	80
7.4 Démarche d'évaluation continue de la qualité	81
CONCLUSION.....	83

RAPPORT D'ACTIVITE

INTRODUCTION

Ce rapport d'activité est la transcription de nos actions en lien avec les projets politiques et le budget alloué. Même si le code de l'action sociale n'a pas modifié le cadre juridique propre de l'ITEP et du SESSAD, nous avons fait le choix, cette année, de formaliser notre rapport d'activité en un seul document en le différenciant en deux documents pour ce qui est du rapport budgétaire.

Le rapport d'activité 2019 développe l'ensemble de ces points et se compose de plusieurs parties essentielles :

- La présentation des valeurs de l'association PEP69/ML ;
- La présentation générale de l'année;
- L'accompagnement conçu avec et pour l'enfant et sa famille ;
- Le travail avec et sur l'environnement en terme d'ancrage territorial ;
- L'activité et l'organisation structurelle de l'établissement ;
- Deux rapports financiers : celui de l'accueil de jour et de nuit, et celui du service ambulatoire.

Rappel

Depuis, le décret du 24 avril 2017, les ITEP et les SESSAD peuvent fonctionner en « dispositif intégré », dans le cadre de convention conclue avec leurs tutelles et partenaires. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre différentes modalités d'accompagnement, limitant ainsi les recours systématiques à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en permettant une meilleure adaptation aux besoins du public accueilli.

Dans ce cadre, la convention départementale concernant le passage de l'ITEP et du SESSAD de VILLEURBANNE en DITEP a été signée entre l'ARS et notre association le 19 janvier 2018. Nous avons anticipé ce passage par un travail dès 2011, auprès de nos équipes, permettant ainsi une évolution des pratiques favorisant l'accompagnement d'enfants/adolescents du DITEP et inversement et la mise en œuvre de plusieurs modalités d'accompagnement en réponse aux besoins de certains des enfants/adolescents accueillis.

Le DITEP de VILLEURBANNE accueille actuellement garçons et filles de 3 à 16 ans présentant des troubles du comportement et de la conduite. Il s'inscrit dans le cadre réglementaire des DITEP en référence à différents textes de loi :

- La loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Le décret 2005-11 du 24 avril 2017 concernant les DITEP.
- La circulaire du 14 mai 2007.

Le DITEP de VILLEURBANNE propose des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, adolescents accueillis :

- Un accueil de jour (arrivée le matin et départ le soir) ;
- Un accueil de nuit (internat séquentiel et/ou de semaine);
- Un suivi ambulatoire (SESSAD) ;

- Accueil de jour séquentiel (groupe MAJE) ;
- Un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PC-PE) fonctionnant depuis septembre 2019 sur des modalités d'intervention de Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire (CAP).

Les modalités d'accueil et de scolarité sont personnalisées et évolutives selon la dynamique de l'enfant et sont définies dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant (PPA) et de l'Equipe de Suivi de Scolarisation.

Le Dispositif DITEP est amené à développer de nouvelles réponses qui doivent prendre en compte des interventions directes auprès de l'enfant, l'adolescent et sa famille et des interventions indirectes dans l'appui à l'environnement, auprès des autres professionnels qui interviennent auprès d'eux. Le DITEP devient à la fois une ressource pour les jeunes accompagnés et également pour les dispositifs de droit commun qui s'ouvrent plus largement à eux.

Notre forte volonté d'inscrire la structure dans un territoire nécessite un travail en réseau important avec les établissements scolaires de proximité et nos partenaires de la santé, du médico-social et du social.

Une année marquée par des changements et des réorganisations

L'année 2019 a été marquée par l'absorption de l'association OLPPR par les PEP69/ML et le départ en retraite de la Directrice en poste depuis plusieurs années.

Dans ce cadre et dès la rentrée scolaire 2019-2020, une nouvelle gouvernance associative a été mise en place, favorisant une organisation par secteur d'activité. Dans ce cadre, le SESSAD de La Duchère a été rattaché au DITEP de VILLEURBANNE.

Un secteur DITEP a été créé au sein de l'association et placé sous la direction d'un directeur de secteur. Ce secteur est composé de 3 DITEP, placés chacun sous la responsabilité d'un directeur :

- Le DITEP de La Cristallerie à GIVORS ;
- Le DITEP de Gerland à LYON ;
- Le DITEP DE Villeurbanne rattaché au SESSAD de la Duchère.

Le rattachement du SESSAD de La Duchère au DITEP de VILLEURBANNE a été anticipé dès le printemps 2019, favorisant, dès juin 2019, dans l'organisation des journées d'ouverture du SESSAD des temps communs de réunions de travail des équipes, 5 samedis matins dans l'année scolaire 2019-2020.

Ces temps auxquels s'ajoutent depuis cette rentrée scolaire d'autres espaces de réunion ont permis l'amorce d'un travail de co-construction entre les deux services :

- En réponse aux besoins des équipes et en particulier celle du SESSAD de La Duchère au vu du contexte institutionnelle : des échanges sur les pratiques professionnelles et la mise en œuvre en DITEP.
- En réponses aux contraintes budgétaires dans la gestion des ressources humaines : une réorganisation des postes d'encadrement dans le périmètre du DITEP de VILLEURBANNE/SESSAD de La Duchère.

A ce jour, la diversification et la fluidité dans les réponses à apporter à un enfant/adolescent du SESSAD de La Duchère dans une dimension en Dispositif ITEP nous confrontent et confrontent les familles elles-mêmes à l'éloignement géographique entre La Duchère et VILLEURBANNE.

Par ailleurs, en 2019, le DITEP a poursuivi la démarche d'évaluation continue de la qualité et a finalisé un rapport interne interrogeant la pertinence, l'impact et la cohérence des actions mises en œuvre au regard de ses missions.

La convention portant sur la création d'un Pôle de compétences et de prestations externalisées a été signée entre l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et l'association ADPEP69/ML. Ce Pôle adossé au service ambulatoire du DITEP a ouvert le 3 septembre 2018. Il a fonctionné jusqu'en août 2019 sur les modalités d'un PC-PE s'adressant à

des enfants scolarisés en école maternelle et primaire du territoire d'intervention du SESSAD, présentant des troubles du comportement et ou avec déficience intellectuelle légère, sans solution de prise en charge par un service médico-social ou en risque de rupture de parcours. A la demande de nos tutelles et conjointement avec l'Education Nationale, il a transformé son offre de soin en l'orientant sur des modalités d'intervention de type CAP sur le territoire de VAULX-EN-VELIN. Deux groupes scolaires de cette commune ont été ciblé en particulier par les deux inspecteurs de cette circonscription Education Nationale le 08.10.2019. Nous co-construisons avec notre partenaire Education Nationale notre intervention depuis cette date, en appui aux différentes situations nous ayant, depuis le retour des vacances de Toussaint, conduit à intervenir.

I. Le DITEP INSCRIT DANS LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DES PEP

1.1 Présentation de la fédération

L'ADPEP 69 est adhérente à la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public, elle met en œuvre le projet de la Fédération. La Fédération a été reconnue d'utilité publique le 16 août 1919. La **FGADPEP** réaffirme les principes fondateurs du mouvement.

- ▶ *inscrite au sein de l'école* publique laïque de la maternelle à l'université,
- ▶ *Complémentaire de l'Etat* mais indépendante et non concurrentielle,
- ▶ *Sociale* pour que ses actions corrigent les inégalités et n'oublie personne,
- ▶ *Éducative* pour développer l'esprit de solidarité et faire de tous les enfants et de tous les jeunes des citoyens actifs.

Ils défendent l'accès à l'école pour toute personne quelles que soient la gravité et la nature de son handicap.

Ils souhaitent la suppression, la réduction ou la compensation des situations de handicap, génératrices d'exclusion.

1.2 **Présentation de l'Association**

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Rhône favorise et complète l'action de l'Enseignement Public depuis le 24 mars 1924 et s'inscrit pleinement dans le projet national. Elle affirme les valeurs fondamentales de solidarité et de laïcité qui guident l'action du mouvement depuis ses origines. Les PEP 69 se réclament très explicitement de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), et s'appuient sur le projet fédéral des PEP et de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Elle contribue de part ses statuts à l'éducation et à la formation des enfants, des jeunes et le cas échéant des adultes.

A ce titre l'Association mène :

- une **Action Sociale** en faveur des élèves du département dont les parents connaissent des difficultés. Cette action est réalisée grâce aux fonds recueillis chaque année dans le cadre d'une campagne de solidarité organisée sous forme d'un appel de cotisations en direction des enseignants actifs et retraités du département du Rhône.
- un **Service d'Aide Pédagogique À Domicile** (SAPAD) aux enfants malades ou accidentés en lien avec l'Education Nationale.

II. PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEE 2018 DANS LE DITEP

2.1 Présentation du cadre de fonctionnement du DITEP

Notre projet s'inscrit pleinement dans le cadre du décret n°2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés.

Depuis le décret du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des DITEP, le DITEP de Villeurbanne est organisé de la manière suivante :

➤ **Un Accueil de Jour :**

- 24 places ouvertes sur 225 jours.
- 6 places sur le groupe MAJE le mardi et jeudi soit un accueil de 12 enfants ouvertes sur 72 jours.

➤ **Un Accueil de Nuit :**

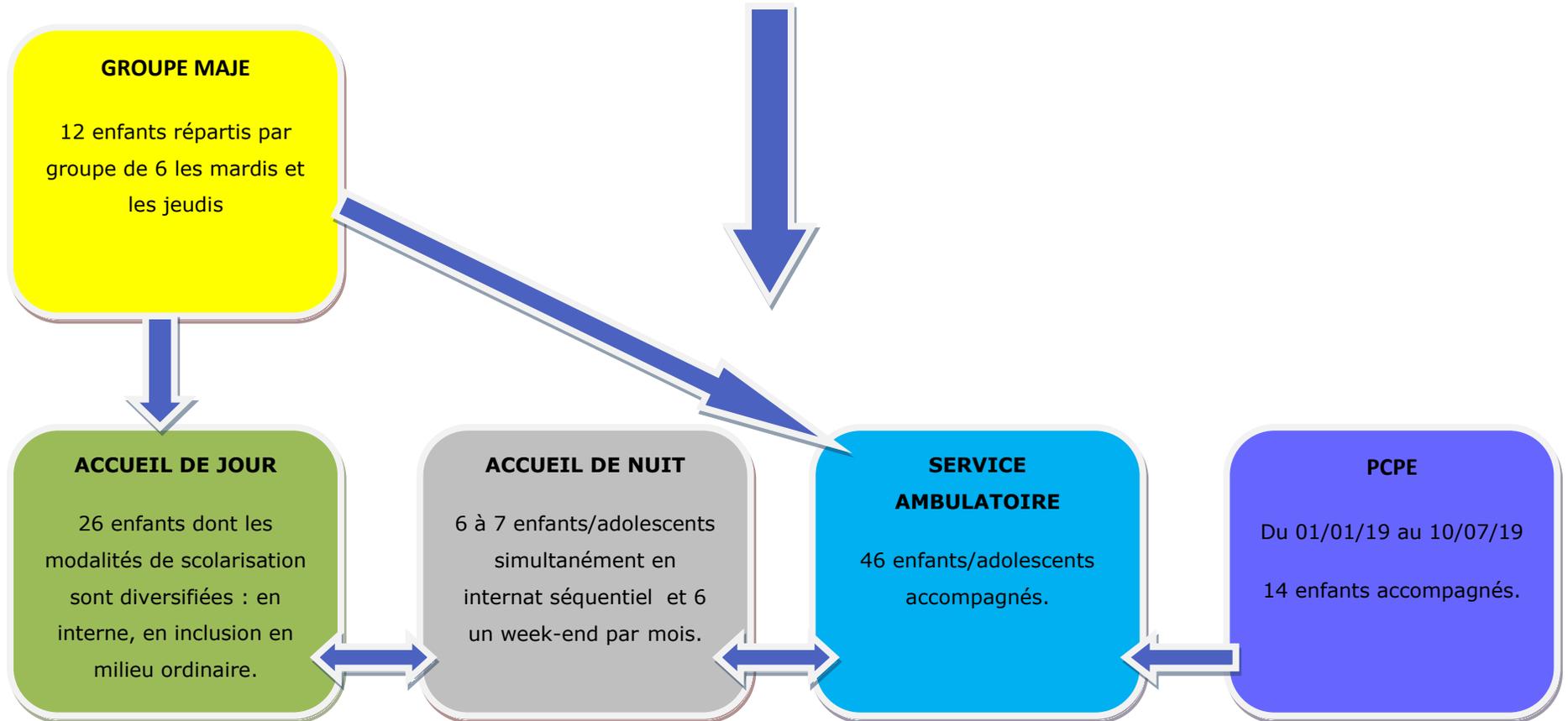
- 6 places en internat du lundi au vendredi ouvertes sur 225 jours.
- 5 places en internat le week-end ouvertes sur 24 jours.

➤ **Un Service ambulatoire :**

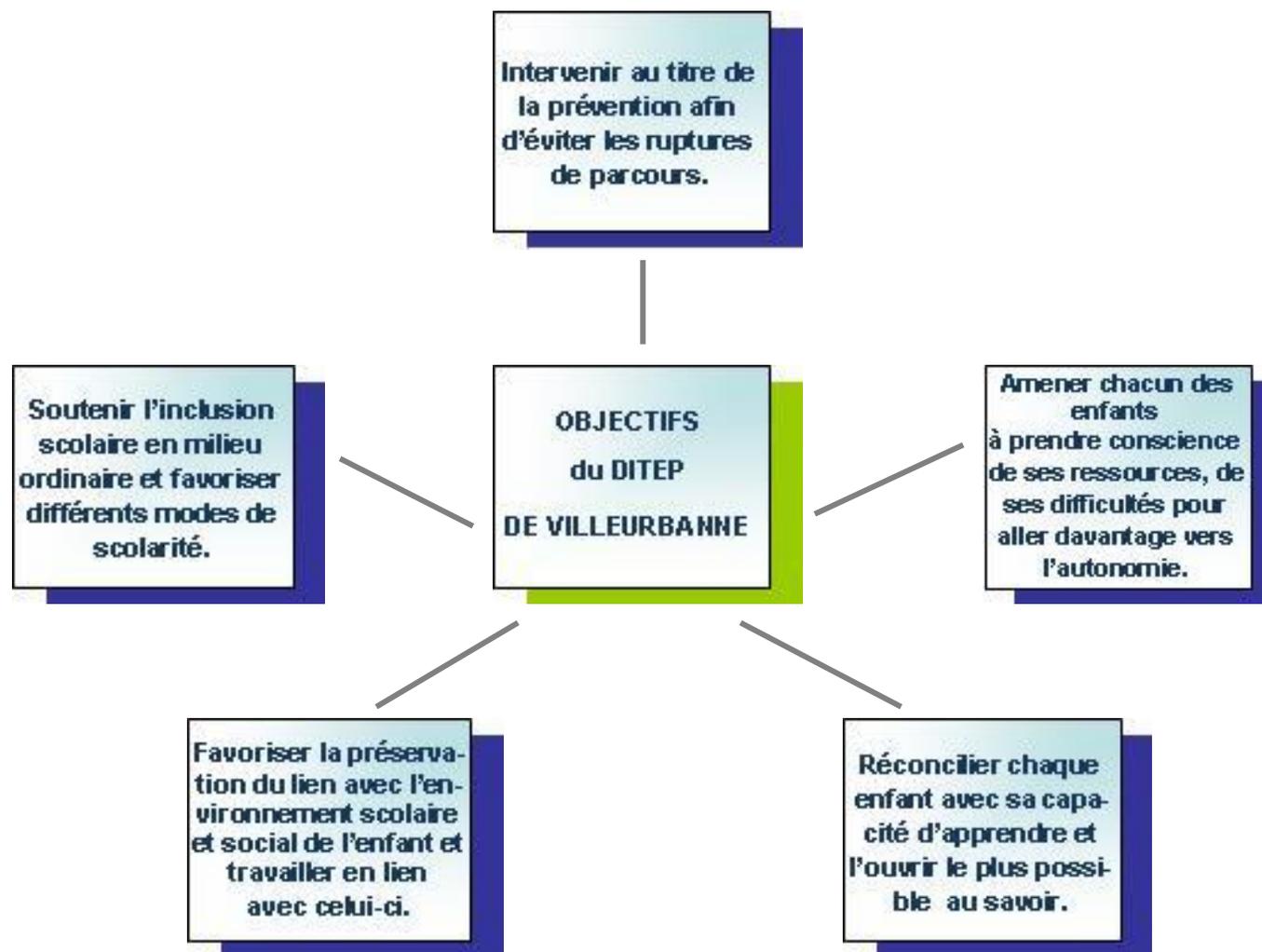
- 35 places pour une ouverture de 202 jours et 4 samedis matins.
- 4 places au PC-PE/CAP, adossé au service ambulatoire pour une ouverture sur 190 jours.

L'ensemble des professionnels tout en gardant sa spécificité d'intervention contribue à la mise en œuvre du DITEP.

DITEP DE VILLEURBANNE



D'une manière générale, les objectifs du DITEP se déclinent de la manière suivante :



Afin de répondre aux besoins des enfants/adolescents accueillis et selon l'intensité et le caractère durable de leurs

troubles du comportement, le DITEP propose un accompagnement autour de quatre registres :

- registre éducatif ;
- registre pédagogique ;
- registre thérapeutique ;
- registre social.

Ces quatre registres se déclinent de manière différencié selon la (es) modalité(s) d'accompagnement dont bénéficie(nt) l'enfant. Le maintien et/ou le recours au droit commun demeurent une préoccupation constante plus spécifiquement pour les enfants accompagnés par le groupe MAJE et le PC-PE.

SITUATION DE LA FREQUENTATION DU PUBLIC ACCUEILLI EN 2019

ACCUEIL DE JOUR et MAJE <i>file active de 56 enfants</i>	ACCUEIL DE NUIT <i>file active de 31 enfants en semaine et week-end</i>	SERVICE AMBULATOIRE <i>file active de 57 enfants</i>	PC-PE <i>file active de 14 enfants</i>
--	---	--	--

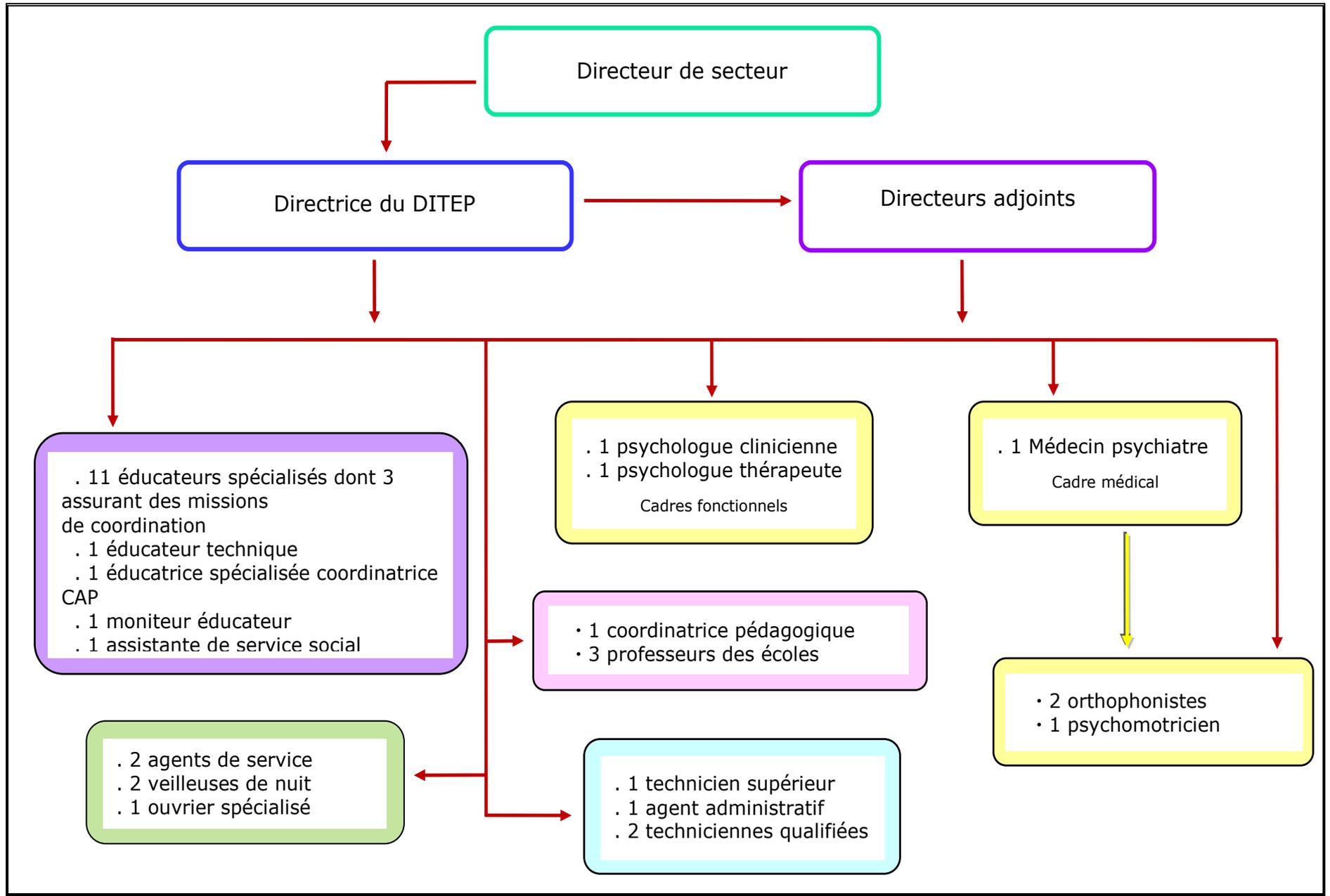
2.2 Organisation structurelle du DITEP à la rentrée scolaire 2019-2020

Afin de considérer l'organisation nouvelle depuis la rentrée scolaire 2019-2020, nous avons fait le choix de décrire l'organisation structurelle depuis la rentrée scolaire 2019-2020. Entre janvier 2019 et jusqu'à cette date, elle reste identique au rapport d'activité de l'année 2018. Il convient de noter que dans l'organisation structurelle du DITEP, l'organisation des postes de cadres a été modifiée.

De janvier à août 2019	De août à décembre 2019
Directrice 1ETP Chefs de service 2 ETP	Directeur de secteur 0.35 ETP Directrice 0.85 ETP Directeur Adjoint 1 ETP Directrice Adjointe SESSAD de La Duchère 0.30 ETP
3 ETP temps plein	2.30 ETP temps plein

Dans ce contexte au vu de la fragilité du public accueilli et afin de garantir la mise en œuvre et la coordination des activités, des projets personnalisés d'accompagnement des enfants/adolescents de l'accueil de jour, un poste d'éducateur-coordonateur a été créé par redéploiement. Ce dernier a pour missions principales de mobiliser les ressources nécessaires, constituant un garant des orientations fixées et des objectifs retenus par l'équipe de Direction du DITEP. En ce sens, sous la responsabilité de celle-ci, il anime la gestion du quotidien de l'accueil de jour en collaboration étroite avec les autres coordinateurs et la direction, est garant de la mise en œuvre des PPA et de la sécurité des enfants au sein de l'accueil de jour.

Les missions de la Directrice Adjointe du SESSAD de La Duchère dans l'organisation du DITEP n'ont à ce jour pas été définies. L'éloignement géographique entre les deux sites, le contexte difficile au SESSAD de La Duchère en 2019, le soucis de stabilité recherché par les cadres de direction déjà en place pour les équipes elles-mêmes et les enfants/adolescents, familles accueillis du DITEP en terme de référence dans un contexte de changement (départ en retraite de la directrice fondatrice et nouvelle gouvernance) par les cadre de direction ne l'ont à ce jour pas permis. C'est là un enjeu de l'année 2020.



. Le personnel du DITEP

Le détail du personnel ci-dessous est effectué sur la base de l'organisation des postes inscrit au budget alloué à chacune des structures.

Structures	Personnel	ETP	Nombre de Salariés	Niveau
<p>Accueil de jour</p> <p>Accueil de nuit</p> <p>MAJE</p>	AJ/AN /MAJE			
	Directeur de secteur	0.20	3	I
	Directrice	0.70		II
	Directeurs adjoints	0.60		
	Comptable AJ/AN/MAJE	0,35	1	III
	Médecin psychiatre AJ/AN/MAJE	0,20	1	I
	Psychologue AJ/AN/MAJE	0.15	2	I
	Psychothérapeute AJ/AN	0,35		I
	Technicienne qualifiée	0.5	1	V
	Secrétaire AJ/AN/MAJE	0,5	1	V
	Educateurs spécialisés	4	6	III
	Educateur coordinateur	1		IV
	Educateur technique AJ	1		III
	Educateur Coordinateur	1	7	III
	Moniteur éducateur	1		IV
	Educateurs spécialisés	2		V
	Agent de service	0,50		V
	Veilleurs de nuit AN/MAJE	0,39		V
	Service pédagogique (personnel de l'EN)	3.5	4	III
	Service social AJ/AN/MAJE	0.66	1	III
	Orthophoniste AJ/AN/MAJE	0,40	1	III
	Psychomotricien AJ/AN/MAJE	0,40	1	III
Agent de Service AJ	1	1	V	
Ouvrier qualifié AJ/AN/MAJE	0,30	1	IV	
Total		20.70		

Service Ambulatoire et PC-PE	Directeur de secteur Directrice	0.15		I
	Directeur Adjoint	0.15	3	II
	Médecin psychiatre	0,15	1	I
	Psychologue	0,85	1	I
	Technicienne qualifiée	1	1	IV
	Educateurs spécialisés	3	3	III
	Educateur spécialisé PC-PE	1	1	III
	Service social	0,34	1	III
	Orthophoniste	0,575	1	III
	Psychomotricien	0.39	1	III
Total	8.30			
	<u>Total DITEP</u>	Nbre d'ETP 29	Nbre de salariés 44	

Comme décrit ci-dessus, notre fonctionnement en DITEP nécessite la présence de 29 ETP au total soit 44 professionnels dont 3,5 ETP d'enseignants mis à disposition par l'Education Nationale.

Nous accueillons par ailleurs toutes les années des stagiaires Educateurs spécialisés et Moniteurs éducateurs qui s'inscrivent dans la dynamique institutionnelle du DITEP.

- ***Les mouvements du personnel***

Cette année, les mouvements du personnel ont été essentiellement liés à des départs en retraite et en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance associative.

Il convient de noter les difficultés que nous rencontrons dans l'embauche de certains professionnels en remplacement. Aussi, l'orthophoniste partie en retraite en juillet 2019 n'est à ce jour pas remplacée faute de candidature.

	<i>Des départs ou absences</i>	<i>Des arrivées</i>
<i>A L'ACCUEIL DE NUIT</i>	Départ d'une éducatrice spécialisée à l'accueil de nuit.	Embauche d'une éducatrice spécialisée.
<i>A L'ACCUEIL DE JOUR</i>	Congé longue maladie de la secrétaire durant toute l'année 2019. Création de poste par redéploiement du poste d'éducateur-coordonateur.	Embauche d'un éducateur technique. Embauche de CDD en remplacement d'une éducatrice spécialisée en long arrêt de travail. Embauche en contrat à durée déterminé à 0.5 ETP d'une secrétaire.
<i>Au service ambulatoire et au PC-PE</i>	Longue maladie d'une éducatrice spécialisée. Départ pour invalidité professionnelle d'une éducatrice spécialisée. Départ en retraite de l'orthophoniste.	Embauche d'une éducatrice spécialisée en CDD en remplacement. Passage d'une éducatrice spécialisée de l'accueil de jour au service ambulatoire.
<i>DE MANIÈRE TRANSVERSALE</i>	Congé maternité suivi d'un congé parental de l'assistante sociale. Départ en retraite d'une directrice Départ en retraite de l'ouvrier qualifié.	Embauche en contrat à durée déterminée déterminé d'une assistante sociale.

La mise en œuvre du DITEP a favorisé les mouvements du personnel d'une modalité à l'autre d'accompagnement.

- ***Les arrêts de travail des professionnels***

La répartition des arrêts de travail et des absences sont déclinés selon les modalités d'accompagnement :

- Accueil de jour/accueil de nuit
- Service ambulatoire/ PC-PE.

Accueil de jour/Accueil de Nuit/MAJE	Service ambulatoire-PC-PE	Dans le DITEP
365 jours d'absence arrêt longue maladie d'un salarié 319 jours d'absence pour arrêt de travail 14 salarié dont une comptabilisant 130 jours. 77.49 heures de grève pour 13 grévistes. 19 jours d'absence de 2 professionnels suite à un accident du travail. 34 jours de congés d'ancienneté concernant 11 salariés.	417h30 d'absence maladie concernant 7 salariés. 157 jours pour absence longue maladie d'1 salarié. 1 absence maladie longue durée et fin de contrat le 16/09/19. 25h45 pour enfant malade. 22h30 congé évènement familial pour 1 salarié. 15h de grève concernant 2 salariés. 147h de formation pendant le temps de travail concernant 6 salariés. 90h de congés d'ancienneté concernant 5 salariés. 1 congé parental de 365 jours.	1 congé maternité suivi d'un congé parental à 0.80 ETP.

Les absences de courte durée, le congé pour enfant malade, pour jour d'ancienneté ou pour formation ne sont pas remplacées et sont gérées en interne. Depuis plusieurs années, les professionnels de l'accueil de jour effectuent des remplacements à l'accueil de nuit (avec une valorisation du point sur la grille de l'internat par heure effectuée) et l'inverse est aussi vrai. Pour la première année, l'un des personnels éducatifs de l'ambulatoire a effectué un remplacement d'un de ses collègues de l'accueil de jour lors d'une classe verte.

Cette mobilité de l'équipe éducative et logistique permet une meilleure organisation des absences et une qualité de l'accompagnement.

La violence croissante des enfants tournée sur les professionnels a engendré deux accidents de travail ayant occasionné une interruption temporaire de travail de 19 jours au total et de nombreux arrêts de travail dus à la fatigue, à des troubles squeletto-musculaires, de l'épuisement et une fragilité physique et psychique.

Nous tentons de prévenir ces situations à risque par le maintien des différents espaces de réunion et d'élaboration clinique, la co-animation au titre du recours au tiers dès que possible et si insuffisant le relais au coordinateur ou à un cadre. Le recours aux espaces d'apaisement permet de contenir les manifestations violentes des enfants.

En 2019, nous avons engagé une formation collective à destination des professionnels éducatifs, pédagogiques et paramédicaux sur les gestes et postures dans les situations de contention physique.

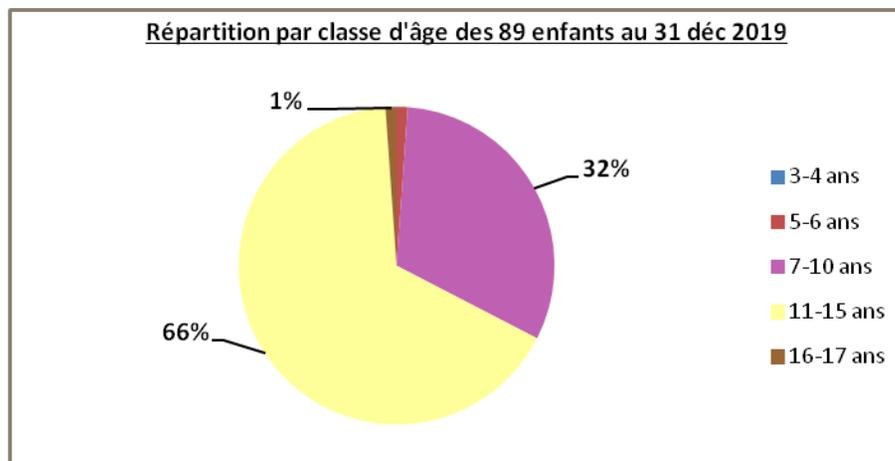
Il convient de noter les absences du personnel liées à l'exercice du droit de grève particulièrement importantes cette année.

2.3 Les enfants/adolescents accueillis

Nous allons aborder les caractéristiques des enfants accueillis en tenant compte de l'âge, du sexe, du lieu de domiciliation à partir **des chiffres au 31.12.2019**, à l'exception des mouvements de l'effectif qui sont établis sur la base de la file active.

2.3.1 Caractéristiques des enfants adolescents accompagnés dans le DITEP

Répartition par classe d'âge



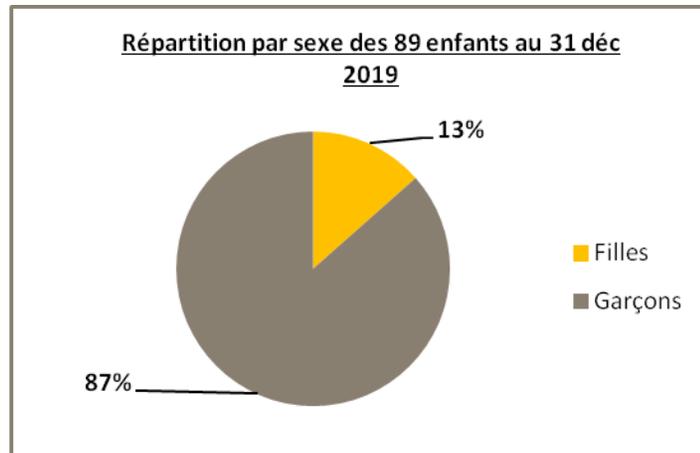
Dans le DITEP, 67% de l'effectif a entre 11 et 15 ans et 32% entre 7 et 10 ans :

A l'Accueil de Jour/Nuit/MAJE, 65% de l'effectif s'inscrit dans la tranche d'âge des 11-16 ans. Une majorité de préadolescents/adolescents sont accueillis sur le groupe MAJE à la rentrée scolaire 2019 et 5 jeunes du dispositif Collège à VILLEURBANNE arrivent en fin de cursus. **32% des enfants ont donc entre 7 et 10 ans.** Cependant, nous constatons toujours, une intensité des troubles du comportement chez certains des enfants accueillis dans des contextes de situations complexes où les besoins en termes de soins en pédopsychiatrie et d'accompagnement au titre de la protection de l'Enfance sont importants. La souffrance dont témoignent certains de ces enfants/adolescents engendre des décharges de violence fréquentes au quotidien mobilisant les professionnels dans des interventions individuelles ou à deux, le groupe même restreint n'étant pas supporté. Cela mobilise le DITEP en termes de partenariat et dans la prise de relais pour éviter toutes ruptures dans l'accompagnement.

Au service ambulatoire, 67% des enfants/adolescents ont entre 11 et 15 ans et 31% entre 7 et 10 ans, 5% ont 16 ans.

Avec l'accord exceptionnel de la MDMPH et de l'ARS, le service a poursuivi l'accompagnement de 3 jeunes âgés de 16 ans pour finalisé leur scolarité au collège et ainsi éviter la rupture du parcours soignant.

Répartition par sexe de l'effectif



Mouvement de l'effectif dans le DITEP

	<i>Les orientations</i>	<i>Les accueils</i>
Concernant le groupe MAJE	<p>8 enfants ont quitté le groupe MAJE en fin d'année scolaire 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 d'entre eux a été accueilli à l'accueil de jour à temps plein ; - 5 ont été accueillis au SESSAD du DITEP - 1 autre a été accueilli dans un ITEP du département. - 1 a déménagé hors du département. 	<p>11 enfants ont été accueillis à la rentrée de septembre</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 enfants ont continué le Groupe MAJE à la rentrée de septembre 2019 de part leurs arrivées en cours d'année sur le groupe et à la demande de leurs familles. - 1 enfant vient tous les 2 jours au regard de l'intensité de ses troubles - 3 enfants ont été admis - 2 enfants sont passés du PCPE au groupe MAJE - 1 enfant bénéficie du groupe MAJE et de l'accompagnement du SESSAD.
Concernant l'accueil de jour et de nuit	<p>3 enfants ont quitté l'AJ et ont été réorientés en 2019:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 a été accueilli en IME dans le Rhône; - 1 a quitté l'établissement pour un accueil en établissement sanitaire de moyen et long séjour et une réorientation à l'issue en ULIS collège ; - 1 a quitté l'AN pour un accompagnement en DITEP avec une scolarité de collège en interne. 	<p>4 enfants ont été accueillis à l'AJ/AN à la rentrée scolaire 2019-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 enfants du groupe MAJE ont été accueillis à l'accueil de jour; - 2 enfants ont été accueillis sur notification MDMPH et à la demande de leurs familles respectivement sur le groupe COLLEGE et le groupe en interne.
Concernant l'ambulatoire	<p>11 enfants ont quitté le service ambulatoire</p> <p>4 enfants ont quitté le service ambulatoire pour une fin de prise charge, ne nécessitant plus un accompagnement médico-social.</p> <p>1 a quitté le service ambulatoire par décision de la famille.</p> <p>1 a quitté le service ambulatoire pour être admis à l'ITEP « Arc en Ciel »</p> <p>1 a quitté le service ambulatoire pour être admis au SESSAD « Georges SEGUIN »</p> <p>1 a quitté le service ambulatoire pour être</p>	<p>12 enfants ont été accueillis</p> <p>9 enfants de 7 à 10 ans (dont 2 enfants qui viennent du groupe MAJE et 6 enfants viennent du PCPE).</p> <p>3 enfants de 11 à 12 ans (dont 3 enfants qui viennent du groupe MAJE et 1 enfant du PCPE).</p>

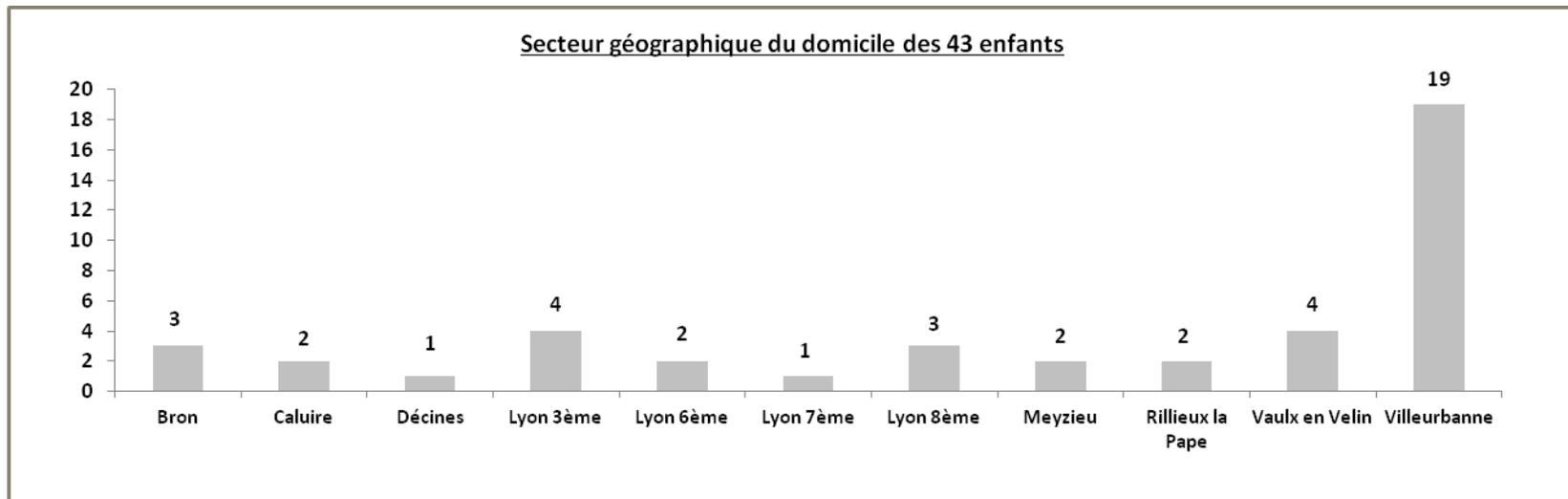
	admis 2 jours sur le groupe « MAJE » 3 ont quitté le service ambulatoire pour un passage de relais à l'accueil de jour du DITEP.	
--	---	--

Origine géographique des personnes accueillies

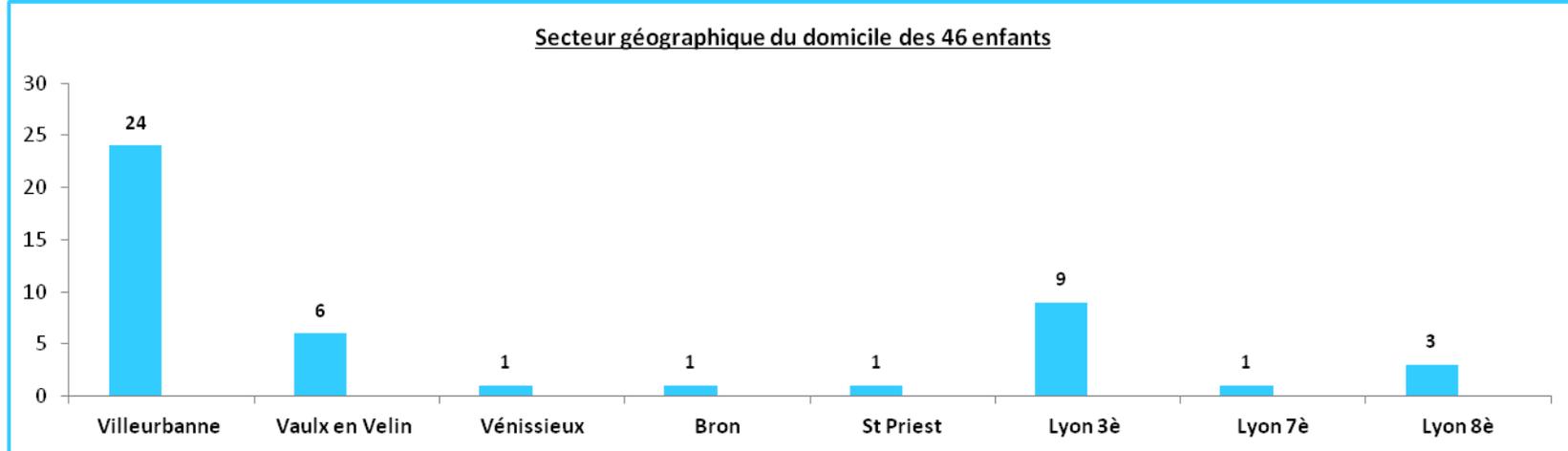
La majorité de l'effectif est domicilié à Villeurbanne, Lyon 3^{ème} et Vaulx-en-Verin.

Notre secteur géographique de recrutement reste étendu. Ceci n'est pas sans poser problème pour les déplacements sur les lieux de vie de l'enfant du service ambulatoire, la mise en place des transports et les inclusions scolaires et sociales sur le lieu de vie de l'enfant.

- À l'accueil de jour de nuit et MAJE



- **Au service ambulatoire**



Mobilité des modalités d'accompagnement dans le DITEP en réponses aux besoins des jeunes accompagnés

Le passage d'une modalité à l'autre dans le DITEP fait l'objet d'une attention particulière des professionnels. La dynamique d'équipe créée depuis de nombreuses années dans l'appropriation de la mise en œuvre en DITEP contribue à un accompagnement de qualité.

Lorsque plusieurs modalités d'accompagnement sont mobilisées autour d'un même enfant et sa famille, la référence dans l'accompagnement est définie et un soin particulier est apporté sur la communication entre les professionnels. Les coordinateurs jouent un rôle important pour les équipes, pour l'enfant et sa famille. Nous savons combien la permanence et la continuité des professionnels dans ces situations d'enfant/adolescent à besoins différenciés et multiples est importante.

26 enfants/adolescents sur les 89 accompagnés bénéficient d'une combinaison de deux modalités, soient 29 %.

La combinaison la plus fréquente de plusieurs modalités entre elles sont celles de :

- L'accueil de nuit/l'accueil de jour ;
- L'ambulatoire/l'accueil de jour ;
- L'accueil de jour ou l'ambulatoire/MAJE.

2.3.2 Modalités de scolarité dans le DITEP

Modalités de scolarisation dans le DITEP

Au service ambulatoire, sur 46 enfants nous observons que **50 %** d'entre eux sont scolarisés dans des dispositifs adaptés à leurs besoins (5 en SEGPA et 18 en ULIS).

A l'Accueil de Jour à partir de la file active :

La scolarité est organisée en trois groupes aux modalités de scolarisation différentes :

- Unité d'enseignement en interne (UE)
- Unité d'enseignement externalisé à mi-temps en école élémentaire (UEE)
- Unité d'enseignement externalisé à plein temps au collège avec scolarisation à temps partagé pour tous (UEE).

Le tableau suivant montre la diversité des modalités de scolarisation au profit de l'école inclusive et la mobilité d'une année scolaire sur l'autre des élèves entre les différentes modalités de scolarisation.

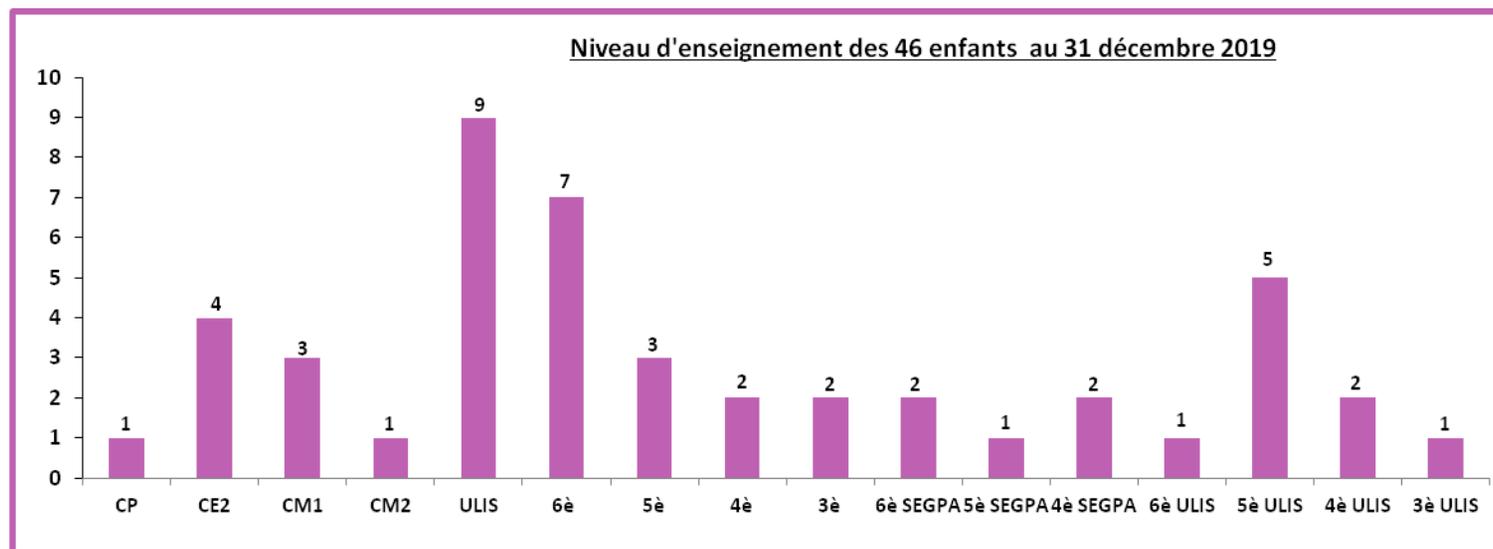
Scolarité ordinaire (MAJE)	Temps de scolarisation en classe ordinaire	Scolarisation en interne	Classe externalisée	Scolarité à temps partagée en milieu ordinaire au collège
18	22	8	12	14

Il convient de préciser qu'en 2019 les modalités de scolarisation dans les deux UEE de l'Accueil de Jour nous ont contraint à redéfinir le groupe en interne comme un groupe de besoins adaptés aux situations des enfants pour qui les modalités de scolarisation en UEE ne sont pas envisageables de part l'intensité de leurs troubles du comportement. Nous avons, en effet, pu faire en 2018 et en début d'année 2019 le constat de souffrance aiguë pour 3 jeunes scolarisés à l'UEE PASTEUR. Ces derniers ont pu exprimer leurs souffrances par des crises de violence répétées dans ce cadre pour dire ensuite leur incapacité à supporter le regard des autres enfants de l'école ordinaire.

Le groupe en interne trouve ses limites dans l'accueil des adolescents pour qui, en réponse aux besoins de situations de repli en interne, des aménagements ont été trouvés en interne et avec l'UAR en particulier.

Niveau d'enseignement des enfants/adolescents dans le DITEP

Au service ambulatoire, le niveau d'enseignement des enfants est établi à partir de l'effectif au 31.12.2019.



Pour le primaire sur 18 enfants :

- 9 enfants ont continué leurs parcours : **5** en ULIS et **4** en classe ordinaire.
- 9 enfants admis à la rentrée de septembre en primaire : **1** en CP - **4** en CE2 - **4** en ULIS.

Pour le secondaire sur 28 enfants :

- 18 enfants ont continué leur parcours : **3** en 5^{ème} - **2** en 4^{ème} - **2** en 3^{ème} - **5** en 5^{ème} ULIS - **2** en 4^{ème} ULIS (dont 1 de 5^{ème} en 4^{ème} ULIS) - **1** en 6^{ème} SEGPA - **1** en 5^{ème} SEGPA - **2** en 4^{ème} SEGPA.
- 7 enfants sont passés du primaire au secondaire : **7** en 6^{ème} classe ordinaire.
- 3 enfants admis à la rentrée sont en collège : **1** en 6^{ème} ordinaire - **1** en 6^{ème} ULIS - **1** en 6^{ème} SEGPA.

A l'Accueil de Jour/MAJE, le niveau d'enseignement a été établi sur la base de la file active.

Cycle 1 (maternelle)	Cycle 2 (CP, CE1, CE2)	Cycle 3 (CM1, CM2, 6ème)	Cycle 4 (5ème, 4ème, 3ème)
0	6	16	12

Nous pouvons observer que la majorité des enfants présentent un niveau scolaire de cycle 3 et 4 ce qui correspond à la classe d'âge de la majorité des enfants/adolescents accueillis cette année.

Ces chiffres sont à considérer en l'état et ne laissent pas entrevoir les écarts de niveau des élèves entre les différents domaines de compétences.

Ils témoignent en tout cas d'une volonté institutionnelle et de moyens spécifiques octroyés à la scolarité pour favoriser l'évolution si ce n'est le mieux-être voir la réussite des élèves. A cette rentrée scolaire 2019-2020, trois jeunes du cycle 4 terminent leur cursus en 3^{ème}.

2.3.3 Les déplacements dans le DITEP

- **Au service ambulatoire**, la mobilité des professionnels est accrue pour favoriser une intervention directe et indirecte auprès de l'enfant/adolescent accompagné sur ses lieux de vie. C'est là l'une des prérogatives fondamentales pour soutenir l'inclusion de ce dernier et éviter d'éventuelles ruptures dans son parcours de scolarisation et de socialisation.

La multiplicité des lieux de scolarisation même si la moitié d'entre eux se situent sur la commune de VILLEURBANNE témoignent ci-dessous d'une grande mobilité des professionnels de l'ambulatoire pour intervenir sur les lieux de scolarisation des enfants/adolescents accompagnés.

Secteurs d'interventions	Nombre d'enfants par secteur
Villeurbanne	25
Vaulx en Velin	4
Vénissieux	1
Bron	1
Décines	1
Lyon 3è	9
Lyon 6è	2
Lyon 7è	1
Lyon 8è	2
Total	46

-A l'Accueil de Jour, les transports domicile-établissement sont organisés en priorisant les secteurs de Villeurbanne, Lyon 3è et de Vaulx-en-Velin avec le souhait :

- d'éviter la fatigabilité et l'excitation des enfants dans les transports, d'où le dépassement de notre compte transport ;
- d'être à proximité des parents et ainsi favoriser la relation au quotidien ;
- de favoriser l'inscription et soutenir la fréquentation des enfants dans les structures de droit commun comme les centres sociaux, les clubs sportifs afin que les enfants soient bien intégrés dans un tissu social de quartier ;
- de mettre en place pour les enfants autonomes les transports en commun (TCL) et ce dans la perspective de leur passage dans les structures adolescentes.

Nos circuits de ramassage restent cependant étendus sur l'est de la Métropole de RILLIEUX-LA-PAPE à l'autre extrémité de BRON. Aussi, pour maîtriser nos dépenses, nous avons fait le choix durant l'année 2019 de mobiliser notre ouvrier qualifié pour assurer un transport par semaine. Nous avons aussi favorisé un accueil à 7 au lieu de 6 à l'Accueil de Nuit afin d'éviter de trop longs trajets toute la semaine à un enfant domicilié à RILLIEUX-LA-PAPE.

Nous avons mis en place plusieurs circuits durant l'année 2019 tout en privilégiant les transports en commun pour les collégiens et les enfants quittant la structure à la fin de l'année scolaire. Ceci s'effectue en accord avec les parents s'inscrivant dans le cadre du projet personnalisé de l'enfant. De plus, durant les périodes de vacances scolaires, nous n'avons pas recours à notre prestataire de service extérieur, favorisant des solutions en interne ou sollicitant les parents plus disponibles durant ces périodes.

Au 31.12.2019, 15 enfants bénéficient d'un abonnement TCL pris en charge par l'établissement ou sont accompagnés par leur famille demeurant à quelques rues de l'ITEP.

3 enfants sont régulièrement déposés plusieurs jours par semaine par leurs parents.

Malgré ses précautions, au vue des troubles du comportement de certains enfants dans les transports, de l'éclatement géographique dans le nord Est lyonnais, nous **avons dû, pour des raisons de sécurité et de fatigabilité, maintenir tout au long de l'année 3 circuits.**

	NOMBRES d'ENFANTS par circuit	LIEUX DESSERVIS au 31.12.2019
CIRCUIT 1	6 ENFANTS	Décines, Rillieux la Pape, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Bron
CIRCUIT 2	8 ENFANTS	Caluire, Lyon 6ème, Lyon 3ème, Lyon 8ème, Bron
CIRCUIT 3	6 ENFANTS	Lyon 3ème, Lyon 6ème, Lyon 8ème, Bron, Caluire

2.4 Organisation des locaux

2.4.1 L'organisation des locaux du DITEP

Les locaux sont distincts selon la modalité d'accompagnement :

ACCUEIL DE JOUR	ACCUEIL DE NUIT	service ambulatoire & PC-PE
Situé 18 rue Valentin Haüy à Villeurbanne. Locaux d'une superficie totale d'environ 750 m2, organisés sur trois niveaux.	Situé 10 rue du Champ de l'Horme à Villeurbanne Locaux d'une superficie totale d'environ 200 m2, organisés sur deux niveaux.	Situé 105 cours Tolstoï à Villeurbanne Locaux d'une superficie totale d'environ 290 m2, organisés sur deux niveaux

Les dégradations liées aux excès de colère des enfants à l'AJ/AN restent importantes. Cela représente toujours un budget conséquent en matériel et en charge de personnel pour les réparations.

Cependant, nous n'avons pas réalisé de dépenses importantes en travaux en ce sens en 2019 étant donné le réaménagement des locaux en 2020.

Plusieurs accidents sur les bâtiments sont à noter :

- **Le changement des pompes de relevage** à l'accueil de jour qui ne fonctionnaient plus.

- **L'écroulement des plafonds plâtres dans les chambres à l'étage à l'accueil de nuit** engendrant une fermeture du site pour des raisons de sécurité du 12.06 au 12.07.2019 puis un accueil, après avis favorable des experts, du 26.08 au 04.11.2019, au rez-de-chaussée uniquement avec 4 enfants en nuitée.
- **Trois fuites d'eau successives et importantes dans les locaux du service ambulatoire** engendrant l'impossibilité d'utiliser certains espaces de travail pendant de nombreuses semaines.

L'année 2019 nous a permis de remettre à plat les plans intérieurs de l'Accueil de Jour pour favoriser l'accueil en 2020 dans les mêmes locaux de l'ambulatoire.

2.4.2 Les contrôles obligatoires réalisés

Les différents contrôles indispensables à la sécurité des enfants et des professionnels sont mis en place annuellement dans nos structures pour répondre aux exigences réglementaires. Ces contrôles ont un coût significatif sur nos budgets.

Voici un tableau récapitulatif des contrôles réalisés dans le DITEP en 2019.

	ORGANISMES	NATURE DU CONTROLE	DATE DU CONTROLE
A L'ACCUEIL DE JOUR	SICLI-SCHUBB	Alarme incendie Extincteurs	06/09/2019
	JLC MAINTENANCE	Chaudières	08/03/2019
	SCHINDLER	Ascenseur	09/07/2019
	Hygiène assainissement côtière	Curetage et désinfection	14/05/2019
	DEKRA	Installation électrique	13/02/2019
	A L'ACCEUIL DE NUIT	SICLI-SCHUBB	Alarme incendie Extincteurs
JLC MAINTENANCE		Entretien chaudière gaz Installation gaz	19/10/2019
VERITECH		Installation électrique Alarme incendie	20/11/2019
AU SERVICE AMBULATOIRE et PC-PE	DEKRA	Alarme incendie, installation électrique	08/01/2020
	DESAUTEL	Protection incendie Vérification des extincteurs	30/09/2019

III. L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION SELON LES DIFFERENTES MODALITES D'ACCUEIL

Dans le cadre des annexes CPOM, nous avons proposé dans l'EPRD, une activité prévisionnelle en 2019 avec un taux d'absentéisme de 10% pour l'ensemble des modalités:

- Pour l'accueil de jour : 4860 journées.
- Pour l'accueil de nuit : 1215 journées, calculée sur une base d'ouverture identique à celle de l'AJ soit 225 jours.
- Pour le groupe MAJE : 389 journées, calculée sur la base de 72 jours d'ouverture.
- Pour le service ambulatoire : 3605 actes, au vue de l'évolution de la file active à 1.3.

Il convient de préciser que l'accueil de jour est ouvert 225 jours. Pour des raisons du respect des organisations familiales et du droit du travail, l'ensemble de l'effectif n'est pas accueilli durant les périodes d'ouverture de l'établissement pendant les vacances scolaires. L'effectif est réparti entre les deux semaines d'ouverture des vacances de Toussaint, Noël, Hiver et Printemps selon un calendrier établi, favorisant pour chacun d'entre eux une semaine de vacances en famille sur les deux.

L'accueil de nuit est ouvert 249 jours soit 225 jours auxquels s'ajoutent 24 jours correspondant aux week-ends mensuels où nous accueillons un groupe de 5 enfants.

ANNEES	2017			2018			2019		
	Semi internat	Internat	SESSAD	Accueil de jour/ MAJE	Accueil de nuit	SESSAD	Accueil de jour/ MAJE	Accueil de nuit	SESSAD
Journées prévisionnelles ou actes	4909	1467	3500	5250	1215	3550	5249	1215	3605

Journées réalisées ou actes	4854	1646	3735	4892	1752	3943	5211	1512	3935
Taux d'occupation ou file active	98,9%	112,2%	1.3	87.5%	144%	1.5	99.3%	80.4%	1.6

A partir de l'évolution de l'activité sur ces trois dernières années, nous observons :

- Une augmentation de l'activité à l'accueil de jour/MAJE en 2019 essentiellement liée à l'augmentation du nombre de journées réalisées en 2019 à MAJE et à la fermeture durant plusieurs semaines de nuitées d'internat pour des raisons de sécurité.

Une baisse de l'activité à l'accueil de nuit Qui reste néanmoins largement excédentaire du fait de l'ouverture sur un week end par mois.

- en raison de la fermeture de la Villa durant plusieurs semaines entre juin et juillet en particulier compensée par une organisation en interne ayant favorisé les séjours durant cette période et l'accueil modulé au rez-de-chaussée dès le mois d'août pour 4 enfants et jusqu'en en soirée à la demande des familles et des jeunes eux-mêmes pour quelques-uns.
- L'augmentation du nombre d'actes au SESSAD s'explique par l'augmentation du taux d'occupation sur l'année 2019 : soit 45 enfants de janvier à juillet 2019 et 46 enfants d'août à décembre 2019.

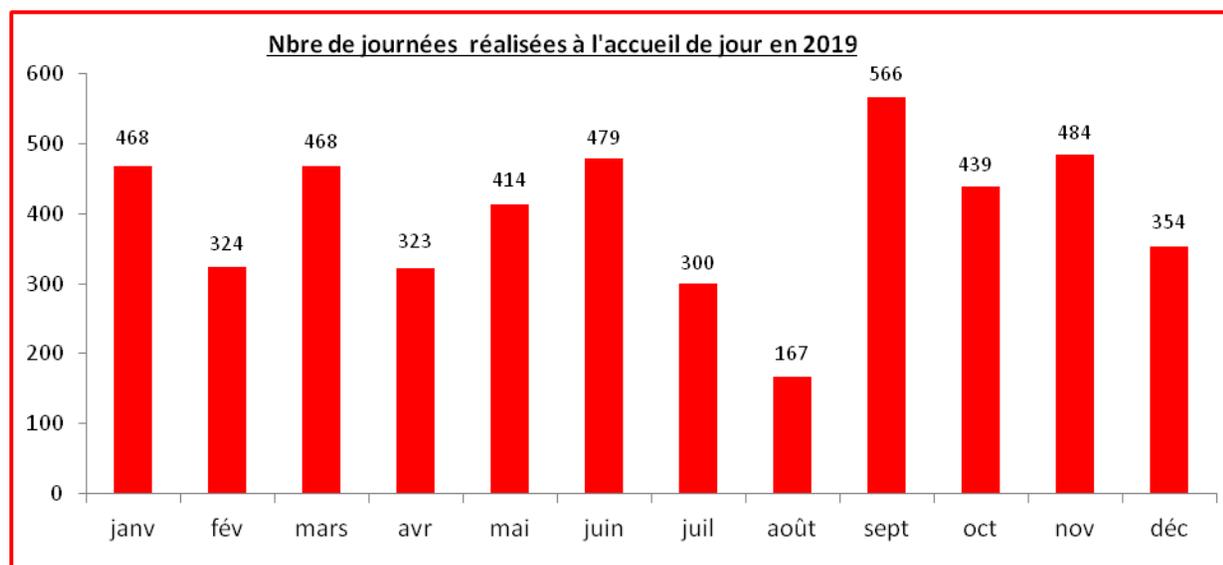
Pour la 4^{ème} année le SESSAD s'est réorganisé afin de répondre à la demande d'accompagnement de plus en plus importante. Depuis 2016 le ratio moyen pour une place calculé sur la file active des enfants accompagnés dans l'année est passé de 1.3 à 1.6 en 2019.

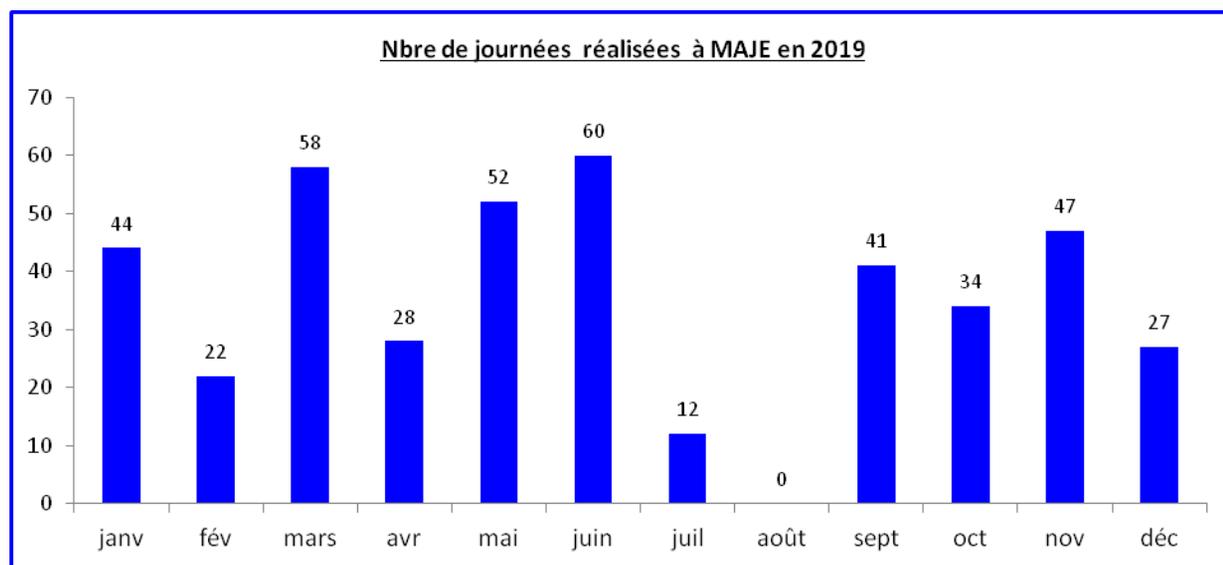
Cependant le service reste attentif aux effets de seuil afin de continuer à proposer un accompagnement soignant de qualité.

3.1 L'accueil de jour et le groupe MAJE

Au 31 décembre 2019, nous avons réalisé au total 5211 journées:

- **4786 journées** à l'accueil de jour pour une activité prévisionnelle retenue de 4860, **soit un déficit de 74 journées.**
- **425 journées** au groupe MAJE pour une activité prévisionnelle retenue de 390 journées, soit **un excédent de 35 journées**



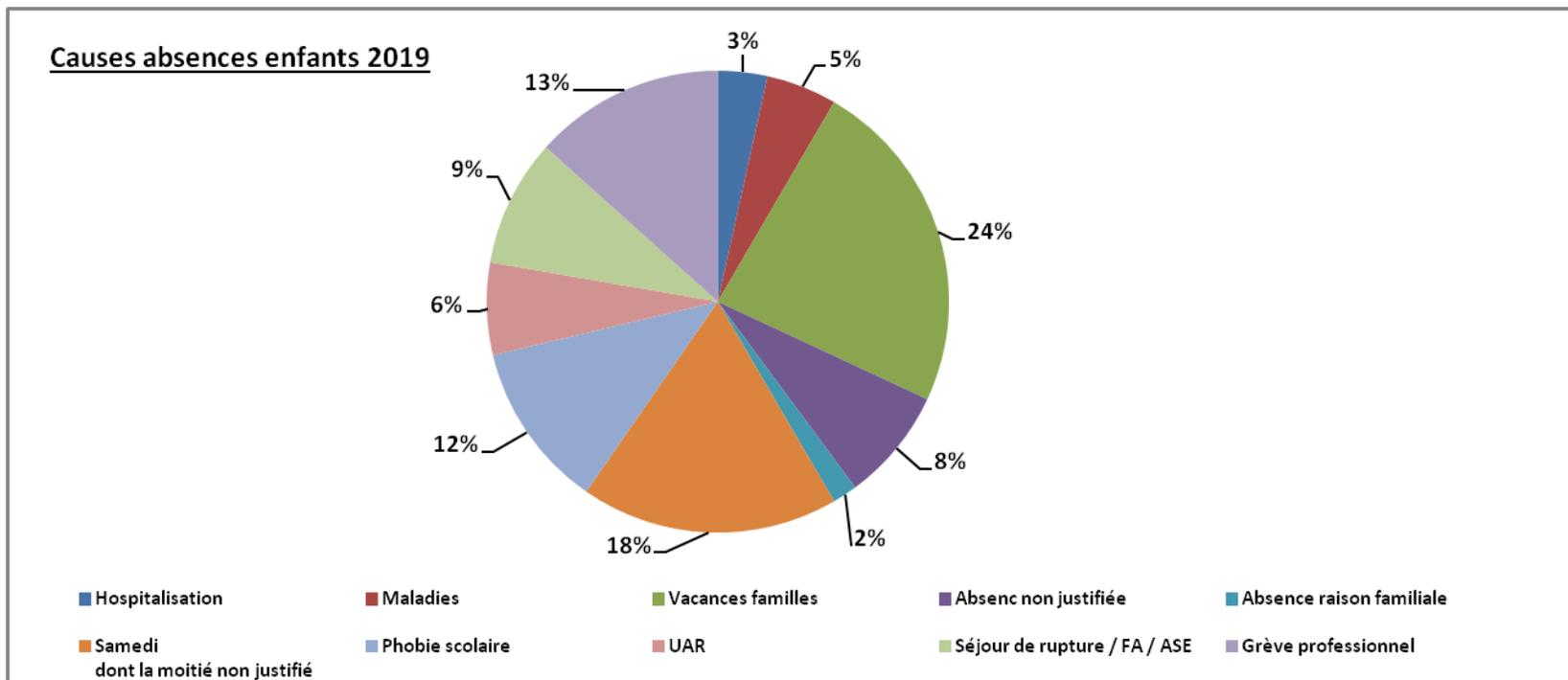


D'une manière générale, nous pouvons observer :

- **La présence fragile des enfants/adolescents durant les périodes de vacances scolaires et en particulier durant la période estivale (juillet et août).** La réouverture le 21.08.20219 est trop précoce et interroge l'amplitude d'ouverture de l'établissement. L'organisation trouvée durant les petites vacances permet à chaque enfant de bénéficier à chaque fois d'une semaine de congé. L'effectif n'est donc pas au complet durant ce temps et les groupes s'alternent en présence entre les professionnels. Cette organisation est anticipée à chaque rentrée scolaire, un calendrier est transmis aux familles et cela semble répondre à leurs besoins.
- **La présence de plus en plus difficile des familles les samedis matins, à l'exception de 3 samedis sur les 5 ouverts dans l'année.** Nous notons là une présence plus accrue des parents et de leurs enfants à des moments charnières de l'année : à la rentrée scolaire, en milieu d'année scolaire autour des questions d'orientations et à la fin de l'année où nous échangeons sur les départs en classe verte/découverte, fêtons la fin d'année. Dans l'entre deux, la mobilisation est plus difficile ou peut s'effectuer par petits groupes dans un moment de partage en commun d'expériences. **Par exemple, le samedi 21.12.2019 a été propice à un atelier cuisine parents-**

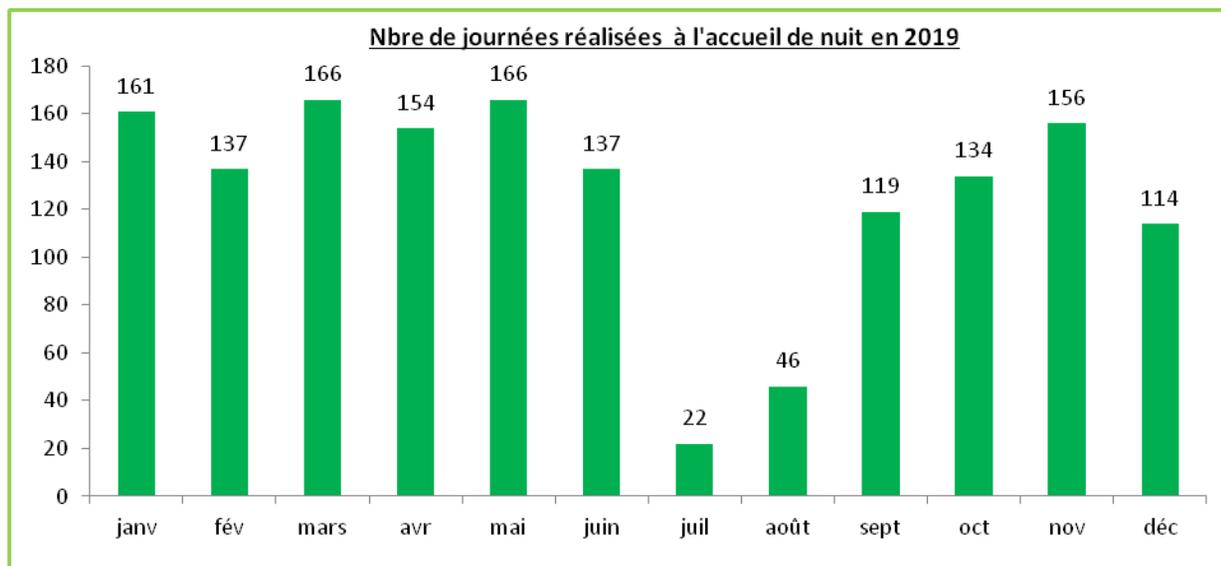
enfants-professionnels en petit groupe apprécié de tous et contribuant à favoriser une relation de confiance entre parents et professionnels autour des besoins des enfants du groupe accueilli en interne.

- **La nécessité pour certains enfants/adolescents de favoriser durant l'année scolaire en réponse à leur souffrance des séjours de répit voir de rupture.** Ainsi, des séjours ont été organisés à l'Unité d'Accueil Renforcé de la Cristallerie en réponse aux besoins de 3 jeunes, dont un dans un contexte de phobie scolaire ayant motivé un signalement à l'ARS et engendré dès le mois de juillet une réorientation en établissement de santé durant plusieurs mois. Nous notons à ce sujet l'organisation par la protection de l'enfance de séjour de rupture au sein même de structure relevant de leur champ de compétence pour deux enfants dans le courant de l'année 2019. Il convient à ce sujet de déplorer pour l'une des situations l'absence totale de concertation autour des besoins de ce jeune, rendant là le travail de co-portage de l'enfant difficile.
- **Des absences liées au droit de grève des salariés,** immobilisant exceptionnellement cette année et de manière répétée l'accueil des enfants/adolescents.
- **Un excédent concernant les journées de MAJE** correspondant à une présence des enfants et de leurs familles certains samedis matins de l'année. Au vue de la difficulté à rencontrer communément ces derniers, la proposition de rencontres le samedi matin contribuent à faire lien, à favoriser les échanges familles-professionnels autour des besoins du jeune et à mobiliser voir remobiliser autour des projets de réorientations. De plus, la dynamique d'accueil en groupe contribue à des échanges des parents entre eux autour de leur parcours dans les démarches engagées en termes d'orientation de leur enfant.



3.2 L'accueil de nuit : la « Villa »

Au 31 décembre 2019, nous avons réalisé **1512** journées pour une activité prévisionnelle retenue de 1215, **soit un excédent de 297 journées.**



L'excédent des journées réalisées à la Villa s'explique par :

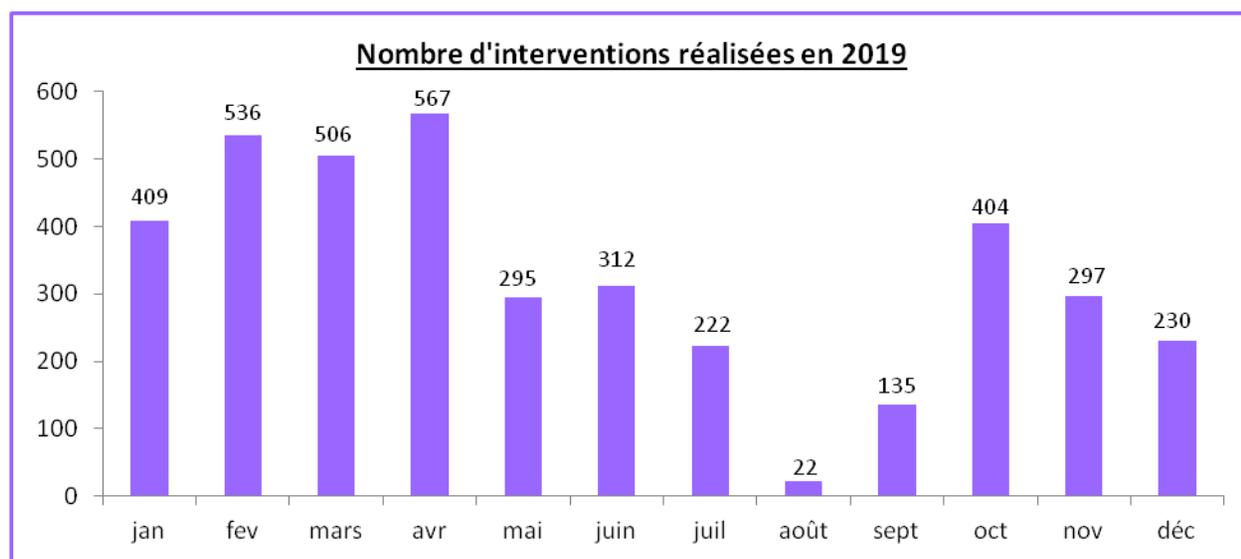
- L'accueil de 6 enfants un week-end par mois ;
- L'accueil de 7 enfants deux nuits par semaine de janvier à juin 2019 en réponse aux besoins d'une enfant et sa famille et dans un souci de maîtriser le coût des transports, cet enfant étant domicilié à RILLIEUX-LA-PAPE ;
- L'organisation effective durant la période de fermeture provisoire puis partielle de la Villa pour des raisons de sécurité au profit de séjours, d'accueil jusqu'en début de soirée puis d'une organisation efficiente au rez-de-chaussée de la Villa.
- La comptabilisation des journées durant les départs en transfert et/ou classe de découverte des effectifs composant les groupes en partance.

Nous notons concernant l'accueil à la Villa les demandes croissantes d'accueil d'enfants de moins de 10 ans et la difficulté à l'inverse pour les adolescents au-delà de 13 ans de s'inscrire dans une demande sur la durée et ce même si les besoins

sont présents et si leurs familles sont demandeuses. La question de l'adhésion du jeune et du maintien du cadre reste là des leviers incontournables sur lesquels il nous faut travailler avec nos collègues des DITEP adolescents de l'association.

3.3 Au service ambulatoire

Au 31 décembre 2019, 3935 interventions ont été réalisées auprès de 57 enfants accompagnés durant l'année 2019.



IV. UN ACCOMPAGNEMENT DANS LE DITEP CONÇU AVEC ET POUR L'ENFANT ET SA FAMILLE

4.1 La co-construction d'une intervention avec l'enfant et ses parents

- ***Le processus d'accueil de l'enfant et sa famille***

Une information claire et intelligible sur le cadre institutionnel, l'offre de prestation et le type d'accompagnement doivent permettre à la personne de se représenter concrètement ce qui est possible et accessible au sein du DITEP. L'enjeu de cette phase est important. Les parents qui s'adressent au DITEP nous demandent d'accueillir leur enfant dont le parcours individuel est marqué d'échecs successifs et parfois de rupture. Ils attendent une prise en charge globale et continue qui favoriserait le mieux-être de leur enfant, tout en étant inquiets, voire demandeurs pour certains d'un retour le plus rapide possible de leur enfant au sein des structures de droits communs que sont l'école ou les structures de loisirs. Tous ne sont pas en mesure de le formuler ainsi, mais ils sont suffisamment nombreux à le faire pour nous permettre de penser que c'est là un souhait, une intuition largement répandue.

L'organisation de l'accueil s'effectue en plusieurs temps fondateur du travail en commun ensuite :

- ***La réunion d'information*** : Les familles qui nous sollicitent sont conviées à une réunion d'information, en présence éventuelle d'autres parents. C'est un temps important pour les familles, car il permet de présenter l'établissement, ses missions et les modalités d'accompagnement possibles, ce qui facilite la représentation par les familles et l'enfant. La chef de service et l'assistante sociale qui animent cette réunion sont attentifs à donner des informations adaptées. C'est également lors de cette réunion que les familles peuvent exposer leurs premiers questionnements sur le cadre institutionnel qui structure l'intervention des professionnels.
- ***La réunion d'accueil*** : La réunion d'accueil de la demande des familles est en quelque sorte un temps fondateur, elle pose les bases de la rencontre en cours entre un enfant, une famille et l'équipe. Elle situe les soins à venir sur

le plan d'une approche collective, la famille rencontre l'équipe. Celle-ci dans ce temps d'admission est représentée par la directrice, le chef de service, l'assistante de service sociale et le médecin psychiatre. Le contenu de cette réunion est basé sur les raisons des parents concernant l'orientation de leur enfant vers notre service. Il permet de repérer des moments clés des difficultés de l'enfant dans son parcours familial, scolaire et social. Il permet de connaître les premières attentes des parents vis à vis du DITEP.

A l'issue, une fois l'admission prononcée, l'enfant fait l'objet :

- d'un bilan orthophonique,
- d'un bilan psychomoteur,
- d'un suivi éducatif et pédagogique de l'enseignant et l'éducateur de l'enfant en situation scolaire et dans la gestion du quotidien.

Il convient d'associer la famille au travail de recueil d'informations des partenaires concernant l'enfant. Son accord ou celui de son représentant légal est nécessaire pour tout partage d'informations qui le concernent. Elle est consultée à minima sur les choix et l'étendue du recueil d'information auprès des partenaires, afin de vérifier son souhait ou son refus de travailler dans la continuité de l'accompagnement précédent. Autant que faire se peut, la famille est elle-même le vecteur de ces informations émanant des partenaires.

Les professionnels du DITEP habilités prennent contact lorsque les enfants sont suivis à l'extérieur par un personnel paramédical ou psychologue, afin d'obtenir les renseignements nécessaires à la compréhension de la situation de l'enfant.

De même, lors de la première ESS au DITEP, l'enseignante référente resitue le parcours scolaire de l'enfant et les motifs de son orientation. Ce travail est d'autant plus important actuellement, que la MDMPH ne nous communique plus les dossiers des enfants. Cette démarche se fait systématiquement avec l'accord des parents.

4.2 Les principales étapes de la co-construction du projet personnalisé et sa formalisation

- **Réunir les conditions pour l'expression des attentes de l'enfant et de sa famille.**

Créer des espaces privilégiés propices à l'expression des besoins de l'enfant et sa famille:

Pour favoriser la participation de l'enfant et de sa famille au PPA, cela suppose la création d'espaces privilégiés, réfléchis et anticipés, construits et soutenus, au sein desquels la famille et l'enfant sont écoutés, considérés et acteurs. La famille et l'enfant possèdent une connaissance intime de leurs besoins. Leurs compétences d'analyse doivent être repérées, travaillées et mobilisées.

Pour cela l'équipe propose, en amont de la réunion de synthèse, des temps de rencontres préparatoires au projet de l'enfant.

- Entretiens entre l'assistante sociale et les parents.
- Des temps d'échanges entre l'éducateur et l'enfant.

Il s'agit d'être clair avec les objectifs de ces entretiens pour les professionnels concernés. Il semblait également essentiel d'expliquer aux parents et à l'enfant le but et l'utilisation qui sera fait de ces échanges. Le but est de faciliter l'expression des besoins de l'enfant et de ses parents, afin de mieux ajuster son projet personnalisé d'accompagnement, en améliorant la qualité de l'accompagnement par une meilleure connaissance de leurs attentes. Bien entendu le contenu de ces échanges est pris en compte lors de la réunion de synthèse. Il est également utilisé en réunion de Projet Personnalisé d'Accompagnement en présence de l'enfant et de ses parents pour soutenir leurs paroles.

- **Utiliser l'expertise de l'entourage**

Les parents ou l'enfant peuvent utilement choisir quelqu'un susceptible de les aider dans des choix difficiles ou tout simplement les accompagner dans les échanges avec les professionnels du service. Nous pouvons entendre par entourage l'environnement relationnel : la famille élargie, les amis, les professionnels exerçant un accompagnement auprès de l'enfant ou de sa famille.

- **Faciliter l'expression de tous les professionnels concernés**

Les bilans terminés, une réunion d'équipe est prévue avec l'ensemble des professionnels en présence du chef de service, du médecin psychiatre et de la psychologue pour déterminer les rééducations et les prises en charge à proposer à l'enfant et ses parents. L'objectif de cette phase est de parvenir à une analyse partagée au sein de l'équipe du service. Cette réunion d'équipe est l'occasion pour chacun, qu'elle que soit sa fonction, d'exprimer son point de vue. Cette **réunion** est dite de « **synthèse** » et pourrait être dite « **d'analyse de la situation aboutissant à une synthèse** ».

Il s'agit d'une manière collective de réfléchir à : comment prendre soin de l'enfant dans tous les domaines qui le concernent, d'affiner et de réajuster nos interventions, de donner du sens et de la cohérence à nos actions. C'est cette dynamique, animée par les différentes compétences des membres de l'équipe, qui donne toute sa valeur à la notion soignante du DITEP. C'est ce que nous appelons aussi le « cadre de pensée institutionnel ». C'est-à-dire la façon dont, en équipe pluridisciplinaire, nous arrivons à penser chaque enfant, à mieux le connaître, à mieux tenir compte de ses

besoins pour ajuster nos réponses. Ainsi s'élabore une représentation de son fonctionnement psychique, représentation à partir de laquelle nos actions se coordonnent.

- **La phase de concertation et de décision du projet Personnalisé d'accompagnement.**

Ce travail de synthèse permet de dégager certains axes de travail qui seront proposés aux parents avec l'enfant lors de la réunion dite **de Projet Personnalisé d'Accompagnement** (P.P.A).

Une fois par an, tous les enfants sont présentés en réunion de synthèse et les parents ainsi que l'enfant sont invités à la réunion du Projet Personnalisé d'Accompagnement pour exprimer leurs demandes, échanger et valider les orientations proposées par les professionnels du service. Lorsque l'enfant est scolarisé totalement au sein de l'Unité d'Enseignement de l'accueil de jour, l'ESS a lieu conjointement avec l'enseignante référente.

La place de la famille est très importante à cette rencontre, elle apporte son regard, son objection et ses attentes. L'enfant peut exprimer son point de vue et formuler des demandes et ce d'autant plus facilement que l'éducateur référent a préparé avec lui en amont, cette rencontre.

La présence des deux parents et de l'enfant est souhaitée. Pour les parents séparés, des temps différents sont aménagés et pour le parent indisponible le jour de la réunion, une autre date est fixée. Après discussion, si les parents en sont d'accord, Le document du PPA fait l'objet d'une signature de la part des parents, de l'enfant et de tous les professionnels pour valider les axes de travail envisagés ensemble. Par la suite, les parents reçoivent le document du Projet Personnalisé d'Accompagnement qui reprend les bilans et les suivis effectués, les observations et l'évolution de l'enfant durant la prise en charge, les axes de travail envisagés et le contenu des échanges pendant la réunion de PPA.

La prise en charge de l'enfant de l'accueil de jour, de nuit et du service ambulatoire est organisée autour des services thérapeutique, rééducatif, éducatif et social. Notre action concerne directement l'enfant en lien et en soutien à sa famille.

Le projet Personnalisé d'Accompagnement donne le cadre d'organisation et le sens des prises en charge individuelles et en groupe.

- **Un dialogue et des échanges très réguliers avec les parents : l'accompagnement des familles**

L'implication des parents est d'autant plus forte que les professionnels sont accessibles et les contacts facilités et réguliers. Une circulation aisée des informations entre parents, professionnels et l'enfant permet d'ajuster l'accompagnement.

Il apparaissait essentiel de formaliser dans chaque projet personnalisé le cadre spécifique de travail avec les familles et les services qui les accompagnent.

Les familles sont reçues dans le DITEP pour :

- la préparation des synthèses : une rencontre avec l'enfant par l'éducateur référent et une rencontre de la famille par l'assistante sociale. L'objectif est de réunir les conditions pour l'expression des attentes de l'enfant et sa famille. L'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) : Les éducateurs référents sont présents au PPA ;
- la mise en place de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) pour l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) qui se déroule dans nos locaux ou sur le lieu de la scolarité pour ceux qui bénéficient de scolarité à temps partagée à l'accueil de jour et ceux de l'accompagnement du groupe MAJE, du service ambulatoire et du PC-PE ;
- des rencontres collectives à rythme trimestriel, le samedi matin, pour les parents et les enfants de l'accueil de jour et de nuit ;
- des rencontres régulières avec l'Assistante Sociale, les référents éducatifs de l'enfant soit au sein de l'établissement, soit au domicile des parents à la convenance des familles,

- des rencontres ponctuelles ou régulières avec les référents de l'enfant et si nécessaire avec la chef de service voir ponctuellement la directrice à l'accueil de jour et de nuit, en raison de la nécessité des rappels à
- la loi fréquents et de la graduation des sanctions à poser au vue de l'intensité des troubles du comportement des enfants accueillis ;
- des rencontres régulières avec les psychologues et ponctuelles avec les paramédicaux voir avec le médecin psychiatre.

ILLUSTRATION

Les réunions du groupe MAJE le samedi matin avec les parents et leurs enfants ont permis de faire émerger un souhait de se rencontrer de façon collective pour échanger sur des thèmes qui les préoccupent. Ce qui confirme les résultats de l'enquête de satisfaction mené dans le cadre de l'évaluation interne qui nous amenait au même constat

Au vu de la continuité de présence des enfants à l'accueil de jour et de nuit, les différentes informations relatives à l'accompagnement de l'enfant au DITEP sont transmises et rappelées par courriers, dans les cahiers de liaison des enfants, lors des temps de réunions de rentrée scolaire et les samedis matins lors des réunions de groupe. Elles concernent :

- l'organisation des groupes d'accueil : classe/groupe d'activité/Villa,
- l'emploi du temps de l'enfant,
- les horaires de la semaine et les jours d'accueil à la Villa,

- les dates des vacances scolaires et dans ce cadre les modalités d'accueil des enfants durant les journées éducatives,
- le règlement intérieur de l'accueil de jour et de nuit pour les enfants,
- l'organisation des transports, de la restauration.

Nous avons, en 2019, effectué un travail de communication et de liaison auprès des familles pour favoriser l'utilisation de la fiche de liaison DITEP.

Faute de candidats, nous n'avons pas pu organiser des élections pour la tenue d'un Conseil de Vie Sociale. Les modalités d'implication de représentants de parents dans la vie institutionnelle du DITEP restent une question à redéfinir dans les contours du DITEP. L'évaluation interne menée cette année a permis de recueillir l'avis des familles et offre des pistes de réflexion qu'il nous faudra approfondir en 2019.

4.3 Les modalités d'intervention

La spécificité des troubles du comportement impose la construction d'un cadre permettant à l'enfant de reconstruire une qualité d'attachement, des relations « sécurisées » et solides.

A ce titre, nous tentons d'assurer une permanence et une continuité des professionnels. Cela est particulièrement important à l'accueil de jour et de nuit où nous favorisons la référence des professionnels et le travail en binôme à un groupe tout au long de l'année scolaire. Dans ce cadre, le manque d'inhibition, dans de nombreuses circonstances dans la vie quotidienne, est de plus en plus notable au fil des années.

Les soins rééducatifs et thérapeutiques contribuent tout au long de l'année à offrir à l'enfant un espace individualisé ou en petit groupe propice à ses progrès et son mieux-être.

- **A l'accueil de jour**

Afin de favoriser le réinvestissement/investissement dans les apprentissages scolaires de l'enfant, son mieux-être dans la relation à ses pairs, la permanence et la continuité du cadre et des professionnels sont recherchés et contribuent au quotidien à la contenance des groupes.

Nous continuons d'observer des crises de plus en plus violentes et particulièrement importante dans ce cadre et ce en raison de la confrontation aux apprentissages scolaires.

En effet, la scolarité confronte l'enfant à un cadre, à des règles qui engendrent colères, peur de l'échec et frustration. Elle mobilise aussi sa pensée là où ce dernier n'a de cesse de développer des stratégies d'anti-pensée (fuite dans l'immédiateté, attente impossible) et ce afin d'échapper à sa propre souffrance.

Aussi, sommes-nous sans cesse confrontés à repenser nos pratiques professionnelles et c'est pour ces raisons, afin de garantir la sécurité, que nous organisons les plannings des éducateurs toujours en doublure avec l'enseignant pour ce qui concerne la scolarité et avec un autre éducateur, à deux lors des temps de repas, d'activités éducatives en semaine ou durant les vacances scolaires.

En 2019, les enfants sont répartis en trois groupes différents comme les années précédentes.

L'effectif des groupes, à l'exception du Dispositif Collège, varie d'année en année en fonction des projets individualisés des enfants tout en reposant désormais de part l'externalisation de la scolarité sur un principe de regroupement des enfants par besoins. Jusqu'à cette dernière rentrée scolaire, la référence à la classe d'âge était un critère de constitution des groupes pour favoriser les apprentissages selon une référence à des centres d'intérêt commun, un socle scolaire commun de connaissances et de compétences à acquérir adaptés bien sûr aux besoins spécifiques de chaque enfant. L'externalisation de la scolarité en milieu ordinaire nous a amené à nous réinterroger sur la pertinence de ce choix car certains des enfants accueillis dans la classe externalisée, trop fragile, ne pouvaient témoigner d'une posture d'élève nécessaire au bon déroulement de leur scolarité dans ce cadre. Leurs crises répétées dans cet espace et l'écart constaté

entre leur posture d'élève rendue possible dans les locaux de l'accueil de jour et non tenable pour eux dans les locaux de la classe externalisée à l'école élémentaire Louis PASTEUR (excès d'angoisses renforçant les troubles du comportement dans cet espace) nous ont contraint à une réorganisation des groupes par besoin.

Le groupe en interne accueille donc des enfants âgés d'entre 7 et 12 ans en réponse à leurs besoins de plus de contenance en un lieu identifié et repéré, favorisant des modalités d'apprentissages différenciés.

Les va-et-vient entre l'espace de la scolarité et les locaux de l'accueil de jour restent nécessaires pour accueillir en un lieu, dégagé de la scolarité ordinaire, les troubles des enfants/adolescents. Aussi, ces deux groupes déjeunent chaque midi à l'accueil de jour. Nous notons d'ailleurs, en 2018, une augmentation du nombre de collégiens durant ce temps qui demeure lorsque les repas sont pris au collège un moment difficile pour les jeunes que nous accompagnons.

Sur l'ensemble des groupes, l'accueil et l'accompagnement des enfants font l'objet d'une réflexion en équipe pluridisciplinaire sur la composition du groupe, les objectifs attendus tant sur le plan pédagogique que sur le plan éducatif.

Ainsi, l'organisation des groupes au 31.12.2019 est la suivante :

- **Au collège Mûrice LEROUX, le groupe Dispositif Collège accueille 13 préadolescents/adolescents.**

Ceux-ci poursuivent une scolarisation à temps partagé, selon un emploi du temps personnalisé, en classe ordinaire au collège. Tous sont accompagnés d'un point de vue pédagogique, éducatif et thérapeutique. Ceux-ci montrent de réelles capacités de mobilisation dans les apprentissages scolaires entravées par des troubles relationnels et des fragilités émotionnelles. Ce groupe est installé dans les locaux du collège Mûrice LEROUX. Un éducateur et un enseignant de l'ITEP y travaillent durant toute la semaine. Tous deux ont pour mission, au quotidien, de soutenir ces 12 collégiens dans leur parcours scolaire et leur inclusion sociale. Ensembles, ils sont donc présents du matin jusqu'au soir du lundi au vendredi, accueillant les préadolescents/adolescents du Dispositif au sein d'une classe et d'une salle éducative mises toutes deux à disposition. Ils se montrent présents durant les temps de récréations, de cantine et pause méridienne. En ce sens, les

repas des collégiens sont pris, selon les besoins de chacun des jeunes ou à la cantine du collège financés par l'ITEP ou au DITEP. Les prises en charges soignantes (orthophoniste, psychomotricien, psychologue) se poursuivent au DITEP, au collège ou au SESSAD. L'accompagnement de ces jeunes trouve son prolongement aussi à la Villa dans le cadre de l'internat de semaine et durant les vacances scolaires. A ce titre, l'éducateur référent du Dispositif au collège et un éducateur de la Villa sont mobilisés, favorisant, autour d'activités diverses, l'expression de ces jeunes, la relation, l'endurance et le goût de l'effort, le dépassement de soi.

- **Dans les locaux de l'école Louis PASTEUR, la classe externalisée accueille 11 enfants d'âge ou de niveau primaire.**

L'élaboration du groupe et des conditions d'externalisation s'est effectuée en équipe pluridisciplinaire, en prenant en compte la capacité de chacun des enfants à s'inscrire dans les apprentissages scolaires et sociaux. L'acquisition de la posture d'élève et le travail conjoint avec l'équipe pédagogique de l'école ordinaire, la direction et les inspecteurs de circonscription et ASH, ont permis de mettre en place des temps de scolarisation en classe ordinaire. Aussi sur les 11 enfants accueillis, 9 en décembre bénéficiaient d'heures d'inclusion dans des classes du cycle 3 de l'école.

Les exigences en termes de scolarité nous ont contraints à maintenir une présence éducative renforcée durant les temps à l'école Louis Pasteur. La présence de deux éducateurs les matins est indispensable et contribue à la contenance du groupe de 10 enfants. En effet, même si l'organisation des modalités de scolarisation en UEE accentuée par les inclusions individuelles en classe ordinaire de certains enfants concourt à renarcissiser l'enfant et sa famille, elle engendre aussi de fortes angoisses liées à la peur de l'échec, du regard de l'autre, à la crainte de non maîtrise d'un environnement plus instable. Elle renforce donc souvent les troubles du comportement, demandant un accompagnement plus individualisé, y compris dans les espaces du DITEP (soins, accueil de jour les midis ou certains après-midis et accueil de nuit).

Au-delà, les inclusions individuelles mobilisent l'équipe éducative en particulier pour accompagner l'enfant dans cette démarche, le rassurer, lui garantir de sa présence en cas de difficulté et avec l'enseignante de l'UEE rassurer l'enseignant de la classe ordinaire qui l'accueille.

C'est un fragile équilibre où l'évaluation des besoins de chacun des enfants doit rester au centre des préoccupations en prenant comme indicateur le niveau de souffrance d'un côté et l'évolution positive de l'autre dans le réinvestissement des apprentissages scolaires et sociaux.

D'une manière générale pour ces deux groupes, nous constatons combien l'externalisation mobilise l'ensemble des professionnels engendrant de nombreux va et vient entre l'accueil de jour et l'école/collège, des temps de concertation réguliers et fréquents, une mobilisation de tous dans la gestion des situations de crise et ce afin de garantir à l'école/au collège ordinaire un espace de travail apaisé pour les enfants/adolescents qu'ils accueillent. Cela repose sur l'investissement de tous les professionnels y compris de l'équipe thérapeutique pour que cela soit réellement efficient.

Dans les locaux de l'accueil de jour un groupe de 9 enfants/pré-adolescents. L'écart des âges sur ce petit groupe et les besoins spécifiques de certains enfants en grande souffrance ne sont pas sans poser problème. Les centres d'intérêt sont différents entre un enfant de 7 ans et un autre de 12 ans et la confrontation à la violence des plus grands s'est un point de vigilance accru des professionnels au quotidien. En ce sens, 1 enfant est accueilli à temps partiel entre l'accueil de jour, le groupe MAJE et l'hôpital de jour et un autre enfant entre son groupe et le groupe MAJE, une journée par semaine. Ces deux jeunes âgés de 12 ans là (les autres enfants sont âgés de 7 à 10 ans), l'étrangeté de leurs réactions et le besoin d'un accueil plus individualisé et dégagé des apprentissages scolaires nous ont contraint, à défaut d'un lieu repli en dehors de l'accueil de jour, à mobiliser le groupe MAJE (en surplus dans les effectifs). Nous notons combien pour tous les enfants composant ce groupe, l'agir violent déborde et combien la nécessité d'un accueil « dans les murs » propice à la confrontation au cadre, à l'apaisement et au réinvestissement scolaire est nécessaire.

Globalement, l'encadrement des enfants s'effectue en binôme : enseignant/éducateur ou éducateur/éducateur selon les moments de la journée.

La présence des deux éducateurs contribue à assurer une continuité tout au long de la journée et de l'année scolaire puisque ceux-ci sont présents communément ou successivement la semaine en classe, le midi et le mercredi après-midi ensembles, de même qu'à chaque période de vacances scolaires.

En classe, la présence systématique d'un enseignant et d'un éducateur ensembles favorise un climat de sécurité propice à la réassurance des enfants, aux dépassements des blocages dans le lien aux apprentissages scolaires (passage à l'écrit, lecture, mathématiques) et aux réussites. Elle permet d'accueillir et de contenir les troubles des enfants dont les manifestations violentes sont renforcées par les exigences de la scolarité.

Les après-midis, les activités s'organisent autour de projets pédago-éducatifs favorisant les apprentissages certes scolaires (sciences, histoire-géographie, anglais, arts plastiques et sports) mais aussi sociaux.

UEE PASTEUR

Lors de la création de l'UEE à l'école Louis Pasteur, l'accueil des collègues de l'école a été plutôt timide et les temps de scolarisation au sein des classes de cycle 3 ont été difficiles à mettre en place. Ce n'est qu'avec patience et de nombreux temps de concertation que l'enseignante spécialisée de ce groupe est parvenue à rassurer les collègues, à prendre une place de personne ressource au sein de l'école et à organiser des temps en classe ordinaire pour une grande majorité des jeunes. En effet, l'enseignante du DITEP propose depuis cette rentrée de nombreux outils aux collègues de l'ordinaire pour les accompagner dans l'accueil des enfants au comportement difficile (grille d'observation, outils pédagogiques, support d'analyse...) Elle déjeune avec ses collègues tous les mardis, participe à certains conseils de cycle et organise les temps de scolarisation des élèves en classe ordinaire en s'appuyant sur les compétences de chacun. Ce n'est qu'avec du temps et une véritable démarche en faveur de l'école inclusive que les relations de confiance entre les acteurs du médico-social et ceux de l'Education Nationale se sont construites, prenant appui avant tout sur l'engagement individuel de chacun.

L'accueil, en 2019 s'est réparti de la façon suivante :

DU LUNDI AU VENDREDI	UN WEEK-END PAR MOIS	DURANT LES TEMPS EDUCATIFS DES VACANCES SCOLAIRES
12 à 13 enfants simultanément accueillis par groupe de 6 à 7 deux nuits par semaine.	Un groupe de 6 enfants	Un groupe de 6 enfants
6 collégiens en début de semaine 6 à 7 plus jeunes en fin de semaine.	6 enfants du samedi au dimanche soir	6 enfants dont certains accueillis exclusivement à la Villa durant ces moments pour favoriser l'évaluation de leurs besoins et la relation de confiance en vue d'un accueil futur en semaine ou week-end ensuite.

Au total en 2019, 31 enfants ont été accueillis à la Villa.

Il est important de rappeler que l'accueil en internat n'est pas une mesure judiciaire et s'inscrit dans le cadre du PPA, en réponse aux besoins éducatifs voir thérapeutiques de l'enfant et sa famille.

Les objectifs sont d'amener les enfants à une plus grande autonomie affective et personnelle, à accepter les contraintes de la vie en collectivité et à s'inscrire dans une relation à leur environnement et leurs pairs plus apaisée.

Cela demande donc que le projet soit accompagné afin de favoriser l'adhésion des parents.

Durant les vacances scolaires et les week-ends, l'objectif est de favoriser l'observation éducative dans les actes de la vie quotidienne et ainsi d'ajuster nos propositions dans le cadre des PPA, l'expérimentation de la séparation sur une courte période, la confiance réciproque et de susciter la demande pour de plus longues durées en semaine.

La Villa tente aussi de répondre aux besoins de certaines structures de la Protection de l'Enfance (MECS, familles d'accueil) en difficulté dans l'accompagnement de certains enfants.

Le fonctionnement nous permet d'affirmer que l'internat est un outil très intéressant pour développer l'autonomie et l'épanouissement des enfants accueillis au DITEP. Les familles apprécient l'accueil séquentiel en semaine et pendant les congés scolaires. L'accueil le week-end reste très souvent à l'initiative des professionnels, même si les enfants qui l'ont

expérimenté restent très demandeurs. Les familles en perçoivent l'intérêt, en comprennent le sens et ce d'autant plus si le projet personnalisé d'accompagnement a des objectifs clairs, limités dans le temps et surtout si elles sentent la possibilité de pouvoir mettre un terme à cet accueil.

Cette organisation répond aux souhaits des familles.

Afin de faire lien et d'accompagner ce moment de séparation difficile pour l'enfant, nous demandons que les enfants soient accompagnés de leurs parents. L'accueil se termine le dimanche soir après le repas du soir et ce afin de permettre à l'enfant, avant la reprise du rythme scolaire de la semaine, de retrouver sa famille.

En 2019, nous avons pu constituer deux groupes distincts et différencier un accueil en début de semaine d'adolescents et un autre en fin de semaine d'enfants plus petits. Cette organisation est propice à une différenciation suffisante temporelle et spatiale des besoins des petits et grands.

Le travail à la Villa ne peut se faire sans étroite collaboration avec la famille. Aussi, des rencontres avec les parents (semaine et week-end) de la Villa sont organisées avec l'équipe de professionnels, soutenues par l'assistante sociale pour permettre un espace d'échange, de dialogue et de soutien à la parentalité. L'internat mobilise un étayage des familles important pour instaurer une relation de confiance, accepter la séparation et les progrès de l'enfant lui permettant ainsi de s'approprier le travail éducatif effectué auprès de lui à la Villa. Nous notons encore cette année une forte demande d'accueil en internat de semaine pour les enfants les plus jeunes. L'intensité de leurs troubles engendre des réponses éducatives inadéquates et une fatigabilité voir un épuisement de l'environnement familial. Nous avons tenté d'y répondre en mettant fin, en accord avec les familles, à certains accompagnements d'enfants accueillis depuis plus de deux ans. Nous constatons pour ces derniers que malgré leurs progrès des besoins demeurent encore et certaines 2 des familles des 3 enfants concernés nous ont de nouveau sollicités fin 2019 pour ré-envisager l'accueil de leur enfant à la Villa. Nous avons là un travail spécifique à engager...

Nous continuons de nous adapter et de répondre dans l'urgence à la demande des services de la protection de l'Enfance au vu des troubles du comportement accru d'un enfant sur son lieu de vie. Afin de soutenir la MECS et d'éviter une rupture du lieu de vie, nous avons accueilli cet enfant durant une partie des vacances scolaires.

- **LE GROUPE MAJE : éviter des ruptures dans le parcours de l'enfant**

Le groupe MAJE mis en place par l'équipe pluridisciplinaire du « dispositif ITEP » est un soutien à l'environnement social, familial et scolaire de l'enfant et ce afin d'éviter les ruptures dans le parcours de l'enfant.

Nous nous adressons à un public notifié par la MDMPH qui n'a pas abouti à une admission en ITEP. Cela peut être dû à un déficit de places en établissements, ou à des parents qui refusent les orientations proposées pour diverses raisons (refus du handicap, de l'orientation proposée, d'une méconnaissance des établissements ou services spécialisés). L'accompagnement des familles vise à les aider à accepter les difficultés de leurs enfants et à les accompagner pour effectuer les démarches nécessaires auprès des structures spécialisées.

L'admission au sein du « Dispositif ITEP » à travers l'inscription de l'enfant sur le groupe « MAJE » se fait uniquement sur notification de la MDMPH, conformément à l'agrément du service et selon la procédure précisée dans le Livret d'Accueil. Cette admission est prononcée par la Direction, après avis de la Commission d'admission interne, regroupant la Directrice, les Chefs de service, le Médecin psychiatre, la Psychologue et l'Assistante de service social de l'ITEP.

Les objectifs de ce groupe sont :

- Favoriser le maintien scolaire et social en milieu ordinaire de l'enfant, en concourant à l'évaluation de ses besoins et en remobilisant celui-ci dans ses capacités, ses compétences réutilisables dans le cadre scolaire, social et familial ;
- Proposer un espace d'accueil et d'expression de la souffrance de l'enfant, lui offrant la possibilité d'exprimer ses difficultés en dehors d'un cadre scolaire contraignant et douloureux ;
- Favoriser le maintien de l'enfant tout au long de l'année dans sa classe de référence ;
- Accueillir des enfants déscolarisés ;

- Soutenir les enseignants dans leur mission face aux problématiques des enfants présentant des troubles du comportement ;
- Accompagner les familles en dédramatisant, rassurant, dans l'éventualité d'une orientation de leur enfant vers nos structures ou d'autres établissements ;
- Etablir des partenariats avec les services de l'Education Nationale, de pédopsychiatrie (l'ITTAC à Villeurbanne), de la Protection de l'Enfance.

L'accompagnement s'adresse à 12 enfants.

L'accompagnement des familles vise à les aider à accepter les difficultés de leurs enfants, à les accompagner pour effectuer les démarches nécessaires auprès des structures spécialisées.

L'organisation de l'accueil vise à proposer l'accompagnement des enfants en étroite collaboration avec leur environnement social et scolaire, en proposant le mardi pour 6 enfants scolarisés en primaire et le jeudi pour 6 collégiens, des temps d'accompagnement éducatif en groupe toute la journée à la Villa.

Ces temps sont co-accompagnés par deux éducateurs.

Nous visons ainsi au travers de ce type de projet à favoriser la construction d'une culture commune accueil de jour/t service ambulatoire dans la perspective du dispositif DITEP.

Initialement, notre secteur d'intervention se limitait à Villeurbanne. Sur les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, le secteur d'intervention est beaucoup plus large, recouvrant des communes telles que Bron, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Lyon 8^e, Lyon 3^e.

Le groupe MAJE a débuté le 01 septembre 2016 et se poursuit actuellement sur l'année scolaire 2019-2020 :

- 12 enfants ont été accompagnés sur l'année scolaire 2018-2019.

- 11 enfants ont été accompagnés sur l'année scolaire 2019-2020, dont 1 enfant qui au regard de l'intensité de ses troubles nécessitaient d'être accueillis deux fois par semaine à la fois le mardi et le jeudi.

Nous pouvons au terme d'une année scolaire de fonctionnement observer les propositions et solutions d'accompagnements effectuées auprès de ces enfants.

Trajectoires des enfants accompagnés par le groupe MAJE sur l'année scolaire 2018-2019

Enfants	Naissance	Niveau scolaire	Notif. initiale	Notif. finale	Orientation et admission ESMS
1	21/04/10	CE1	SESSAD	SESSAD	Admission SESSAD Villeurbanne PEP69
2	05/07/09	CE1	SESSAD	SESSAD	Admission SESSAD Villeurbanne PEP69
3	09/09/09	ULIS	ITEP	DITEP	Admission DITEP Accueil de Jour PEP69
4	02/02/06	6 ^{ème} ULIS	ITEP	DITEP	Orientation DITEP non aboutie
5	22/09/10	CE2	ITEP	DITEP	Admission DITEP Accueil de Jour PEP69
6	22/08/08	ULIS	SESSAD	SESSAD	Admission SESSAD PEP69
7	12/09/09	CE2	SESSAD	SESSAD	Prolongation MAJE
8	29/06/07	6 ^{ème}	SESSAD	SESSAD	Prolongation MAJE
9	21/10/08	CM2	SESSAD	SESSAD	Prolongation MAJE
10	22/03/07	ULIS	SESSAD	SESSAD	Admission SESSAD PEP69
11	28/08/08	ULIS	SESSAD	SESSAD	Prolongation MAJE
12	06/06/07	CM2	SESSAD	SESSAD	Admission SESSAD PEP69

Sur 12 enfants accompagnés par le groupe MAJE sur l'année scolaire 2018-2019 :

8 enfants ont quitté le groupe MAJE en fin d'année scolaire 2018-2019 :

- 1 d'entre eux a été accueilli à l'accueil de jour à temps plein ;
- 5 ont été accueillis au SESSAD du DITEP
- 1 autre a été accueilli dans un ITEP du département.
- 1 a déménagé hors du département.

Sur l'année scolaire 2019-2020 :

- 4 enfants ont continué à bénéficier du groupe MAJE en 2019,
- 1 enfant vient sur les 2 jours.
- 3 enfants ont été admis en début d'année scolaire 2019-2020.
- 2 enfants sont passés du PCPE au groupe MAJE.
- 1 enfant bénéficie du groupe MAJE et de l'accompagnement du SESSAD.
- 2 enfants viennent en surplus au vue de leurs difficultés sur leur groupe à l'Accueil de Jour.

• **Le service ambulatoire**

Le choix du lieu d'intervention

Une des spécificités du service ambulatoire est d'intervenir la plupart du temps dans des lieux partagés avec d'autres acteurs. Ce positionnement amène à dire parfois, s'agissant des services ambulatoires, que ce n'est pas seulement le territoire qui détermine l'action, mais bien l'action qui fait territoire. A titre d'exemple, la mission de l'éducateur au service ambulatoire est de favoriser l'inclusion scolaire et sociale pour les enfants présentant des troubles du

comportement. Afin de répondre à cette dernière, il intervient dans l'environnement de l'enfant pour l'aider à s'y inscrire. C'est dans ce sens qu'ils sont amenés à intervenir dans différents lieux. (Ex : domicile, lieu de scolarisation, centre aéré, bibliothèque municipale, MJC, service ambulatoire...). L'éducateur référent est le garant du projet personnalisé de l'enfant ou de l'adolescent. Il a pour fonction de faire lien entre chaque professionnel du service ambulatoire, les partenaires extérieurs et la famille. L'ensemble des enfants bénéficie de différents accompagnements en fonctions de leurs besoins (thérapeutique, rééducatif et éducatif).

Afin de respecter le rythme de l'enfant et de lui permettre de bien se repérer parmi les différentes interventions, nous essayons le plus possible de privilégier une seule intervention par jour pour le même enfant. Chaque professionnel adapte et articule son emploi du temps en équipe en respectant le rythme de l'enfant, son emploi du temps et ses relations avec son entourage.

ILLUSTRATION

Cette année 2019 pour 8 adolescents, l'espace de rencontre hebdomadaire avec les éducatrices était au service ambulatoire. En lien avec leurs futures orientations scolaires à la fin du collège, Ils ont travaillé chacun leurs recherches de stages et leurs capacités à se présenter aux patrons. La volonté de se démarquer du lieu scolaire, a permis à ces jeunes d'exprimer plus facilement leurs éprouvés et préoccupations en lien avec leurs projets professionnels.

Place de l'activité en groupe au Service ambulatoire

Le Service ambulatoire est amené à articuler dans son mode d'intervention l'individuel (consultations et entretiens) et le collectif (activités de groupe). Certains enfants peuvent, en effet, trouver un intérêt à des moments de partage avec ses pairs rencontrant les mêmes difficultés. La médiatisation par un tiers et l'effet de groupe peuvent présenter un intérêt et

constituer une véritable indication pour certains enfants peu réceptifs dans le cadre des accompagnements individuels. Sur l'année 2018 plusieurs groupes éducatifs, rééducatifs et thérapeutiques ont été mis en place.

A titre d'exemple :

« Les groupes éducatifs pour adolescents »

ILLUSTRATION

Les adolescents, on le sait, s'organisent en groupes pour vivre une identité commune, à travers les vêtements ou le langage. Cette capacité à être si facilement semblables, les adolescents la rencontrent au moment où, justement, la question de la différence des sexes et des générations se trouve brutalement réactualisée par la crise pubertaire ; au point de modifier leurs regards sur la génération des parents avec ce paradoxe qui peut les conduire d'une déception, d'une critique farouche à la recherche de cet autre adulte qui enfin, pensent-ils, les comprendra et saura les guider vers de nouveaux idéaux.

Dorénavant, pour témoigner de lui-même, l'adolescent ne peut plus se contenter de la relation ludique et dire n'importe quoi, « pour rire ». Sa parole l'engage, le contraignant à découvrir ses propres choix, mais sans pouvoir en tirer une véritable autorité, d'où certaines inhibitions à parler et des comportements de retrait.

Les groupes éducatifs pour adolescents ont été envisagés pour proposer à un petit groupe de jeunes accueillis au service ambulatoire, un espace offrant de nouvelles possibilités de rencontres et où leurs compétences comme leurs difficultés pourront s'exprimer et être élaborées. Nous pensons ce lieu comme un espace particulier où les problématiques de chaque adolescent peuvent être mises au travail, en lien avec leur projet dans le service.

4.4 ORGANISATIONS DURANT LES PERIODES D'OUVERTURE DE VACANCES SCOLAIRES

L'amplitude d'ouverture durant ces périodes diffère d'une modalité à l'autre au sein du DITEP :

- l'accueil de jour et de nuit est ouvert totalement durant les vacances scolaires de Toussaint, d'hiver et de printemps ;
 - le service ambulatoire est ouvert la première semaine de chacune de ces vacances scolaires là ;
 - le groupe MAJE et le PC-PE ne reçoivent pas d'enfants durant toutes les périodes de vacances scolaires.
-
- **Organisation de l'accueil de jour et de nuit durant les périodes d'ouverture des vacances scolaires**

Durant les vacances scolaires d'été, d'automne, d'hiver ou de printemps, nous organisons un accueil par groupe de référence.

L'organisation par groupe et selon calendrier annuel établi permet aux parents d'organiser leurs périodes de vacances et tient compte des projets familiaux spécifiques. Il est en effet, nécessaire de permettre à chaque enfant de pouvoir bénéficier de vacances chez lui en famille. C'est à la fois une demande de l'enfant lui-même mais aussi de ses parents.

L'objectif éducatif est de créer une cohésion et une dynamique de groupe autour de thématiques ludiques, sportives ou culturelles et d'expérimenter la séparation à la Villa pour ceux qui ne la fréquentent pas le restant de l'année et dans un cadre différent de celui de l'établissement. Ces temps éducatifs favorisent la relation éducative à l'enfant en dehors du cadre de la scolarité. Cependant, nous observons de l'absentéisme et ce plus spécifiquement durant la période estivale.

Durant les premiers jours de réouverture, l'absentéisme est fréquent :

- certaines familles sont encore en vacances à cette date et principalement celles qui repartent dans leur pays d'origine durant l'été ;

- pour les couples séparés qui alternent la garde de leur enfant entre juillet et août.

Ces différents temps éducatifs restent importants.

Ils mobilisent cependant fortement l'équipe éducative de l'accueil de jour, du groupe MAJE et de nuit en défaveur d'une présence plus importante, le reste de l'année scolaire, sur des missions d'accompagnement de l'inclusion scolaire. Nous avons, à ce titre, déjà diminué ces dernières années le nombre de jours de transfert/classes découverte par an.

En 2019, 3 transferts et/ou classes découvertes ont été réalisés :

DATES	LIEUX
Du 23 au 26/04/2019	Transfert du groupe de l'UEE PASTEUR GITE COMMUNAL DE COL DE ROMEYERE - 38680 RENCUREL
Du 27 au 29/05/2019	Classe découverte du groupe en interne Gîte de France - Cubliz'ânes Le Nizerol - 69550 CUBLIZE
Du 24 au 28/06/2019	Classe découverte des collégiens à PARIS. Hébergement en mobil-home au Camping de Paris - 2 Allée du bord de l'eau - 75016 PARIS

L'affirmation de l'école inclusive par nos tutelles est forte et nous nous devons, dans la continuité de ce que nous avons engagé ces dernières années, en tenir compte dans nos orientations futures. Il ne s'agit pas pour nous seulement d'affirmer des chiffres ou des résultats mais d'accompagner au plus prêt enfant et famille dans ce processus. Développer, soutenir et accompagner les enfants et adolescents présentant des troubles du comportement et de la conduite en milieu

ordinaire demandent une présence éducative accrue tant auprès de ces derniers, de leurs familles que de nos partenaires.

L'enjeu, aujourd'hui, est de renforcer l'accompagnement de nos élèves en milieu ordinaire tout améliorant la qualité de la scolarisation de ces derniers par une présence directe auprès de ceux-ci et le déploiement de coopération entre nos équipes et celles des écoles ordinaires qui nous reçoivent.

L'amplitude d'ouverture actuelle de l'établissement n'est pas sans nous interroger sur les choix stratégiques d'organisation à soutenir, maintenir ou redéployer.

V. UN TRAVAIL AVEC ET SUR L'ENVIRONNEMENT : L'ANCRAGE TERRITORIAL

Depuis son implantation à Villeurbanne, le DITEP est ouvert sur son territoire et entretient des relations de proximité avec les écoles, les centres de loisirs et MJC, les bibliothèques et médiathèques, certaines associations sportives et les établissements médico-sociaux qui lui sont proches.

Au-delà, les situations individuelles des enfants et de leurs familles nous amènent à rencontrer de manière régulière les professionnels, les services, établissements engagés dans leur accompagnement avec nous.

Cette dynamique interinstitutionnelle sous-tend des coopérations et de nouvelles articulations dans nos modalités d'accompagnement.

La garantie d'une offre souple, réactive et fluide du DITEP repose sur une territorialisation de notre offre.

5.1 Donner une véritable assise territoriale au DITEP

Le DITEP bénéficie de toutes les commodités de la ville (les écoles, les stations de bus et de métro, le centre social, la bibliothèque et les clubs de sport). Cette proximité favorise le travail d'autonomie des enfants.

Le DITEP intervient sur toutes les possibilités de compensation en se rapprochant au maximum du droit commun. Il s'appuie sur les compétences extérieures, s'associe à des partenaires et utilise le réseau social de la personne accompagnée. Cela demande de façon régulière que l'établissement arrive à identifier les ressources de notre territoire d'intervention.

Il s'agit de repérer et entretenir des liens étroits avec les partenaires, acteurs du parcours de l'enfant accompagné, mais aussi les acteurs potentiellement porteur de réponses adaptées à ses besoins.

• *Connaitre son territoire et se faire connaitre*

Les ressources de proximité sont utilisées au quotidien pour favoriser l'inclusion scolaire et sociale des enfants accueillis :

- Médiathèque du Rize et Maison de l'Image du Livre et du Son de Villeurbanne ;
- Centres sociaux et MJC de Villeurbanne ;
- Groupes scolaires élémentaires de proximité, collèges ;
- Associations sportives ;
- Théâtre National Populaire pour des représentations théâtrales ;
- Etablissements médico-sociaux de proximité.

En outre, la place du DITEP doit être repérée et définie. Cela demande de faire connaître les missions, le fonctionnement, l'organisation, les possibilités et les limites de l'établissement aux différents acteurs du territoire. Notre présence dans

certaines instances partenariales nous permet d'enrichir notre connaissance réciproque, d'avoir accès aux informations relatives aux besoins de notre secteur géographique, en vue d'ajuster d'éventuelles réponses.

L'année 2019 a été également l'occasion une nouvelle fois d'investir les instances partenariales afin de mieux connaître les évolutions en cours et les besoins identifiés sur notre territoire d'interventions mais également de faire connaître nos perspectives de développement et nos propositions nouvelles d'accompagnement.

Ce travail développé depuis plusieurs années trouve un écho favorable et contribue à une reconnaissance de nos partenaires puisque nous avons été sollicité en novembre 2019 par l'une de deux inspectrices de l'Education Nationale de VILLEURBANNE pour co-construire avec elle et ses équipes une formation-action en direction des personnels des écoles primaires et maternelles de sa circonscription sur la gestion des élèves à comportement difficiles et présentant des troubles du comportement.

L'inscription du DITEP dans le Pôle ressource de l'Education Nationale.

Les missions des pôles ressources de circonscription sont les suivantes :

- Apporter une réponse en temps réel aux écoles qui accueillent des élèves pour lesquels l'institution ne trouve pas de réponse adaptée.
- Apporter une écoute et un soutien aux équipes.
- Contribuer à l'analyse de la situation, en prenant appui sur le protocole départemental « Une réponse accompagnée pour tous les élèves ».
- Contribuer à la mise en œuvre de dispositifs utiles à l'accueil et aux apprentissages des élèves.
- Mobiliser et coordonner sous couvert de l'IEN de circonscription les ressources partenariales (IME, ITEP, SESSAD, P.R.E...) présentes sur la circonscription pour optimiser la scolarisation et la continuité du parcours scolaire des élèves.
- Accompagner les enseignants vers une meilleure connaissance, une meilleure anticipation et une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves dont le comportement nécessite un cadre scolaire adapté.
- En partenariat avec les équipes RASED et les conseillers pédagogiques de circonscription, accompagner les équipes d'école dans la gestion des situations complexes.

Dans ce cadre, des professionnels du DITEP participent depuis 2017 à la mise en place du pôle ressources de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin. Les premières réunions plénières ont permis aux participants de faire connaissance, d'analyser les besoins sur le territoire et d'envisager un travail commun.

Depuis la rentrée 2018, deux professionnelles du DITEP, l'éducatrice spécialisée en charge du PCPE et l'enseignante coordinatrice du DITEP, participent à chaque réunion du pôle ressources en tant que partenaires et apportent leurs regards sur les situations complexes abordées.

- ***Faire évoluer des environnements, et faciliter les liens entre le DITEP les partenaires, l'enfant et sa famille.***

L'inclusion scolaire et sociale des enfants que nous accueillons au quotidien suppose un travail de proximité auprès de toutes les structures de droit commun. Ce travail est particulièrement important concernant les enfants qui préalablement ont été bien souvent, de par l'intensité de leurs troubles, exclus de ces mêmes structures.

Cela suppose que nous prenions le temps d'accompagner ces projets par des rencontres régulières en amont et tout au long de l'accompagnement, en nous rendant disponibles et présents dès que les manifestations comportementales de/des enfants le nécessitent.

C'est un travail de longue haleine au DITEP. Les professionnels ont un rôle de médiation entre l'enfant, sa famille et ses différents environnements, en favorisant les ajustements nécessaires permettant à l'enfant de trouver des repères, d'accepter les contraintes et les normes de son environnement. De plus, ils contribuent à une meilleure connaissance et compréhension de la réalité des enfants.

L'ensemble des parents témoignent de « la lourdeur » et de leur « épuisement » parfois à maintenir un système cohérent et être en lien entre les différents interlocuteurs aux cultures et métiers différents qui interviennent auprès de leur enfant. Certains sont reconnaissants de la place du DITEP quand il agit comme un 1/3 médiateur auprès d'eux et entre les différents interlocuteurs. La place à part du DITEP dans la constellation des liens entre les divers protagonistes permet de trianguler et de tisser des liens entre tous. Cette fonction est reconnue également par certains professionnels qui exercent en libéral, notamment les orthophonistes mais également les enseignants de certains établissements scolaires. Les échanges avec ces professionnels leur ont permis de façon concrète d'appréhender l'enfant différemment en facilitant leur compréhension des singularités de ces enfants avec des troubles du comportement.

Pour certaines familles, le DITEP est un facilitateur dans l'accomplissement de démarches administratives et dans la mise en lien avec les professionnels libéraux et autres ESMS. Il est également un soutien pour des parents qui n'ont pas toutes

les clefs de compréhension du secteur médico-social. Cette fonction de « traduction » du système permet aux parents de faire des choix éclairés concernant l'accompagnement de leurs enfants.

Ce temps de coordination est essentiel pour développer une enveloppe partenariale de qualité autour de la situation de l'enfant et avec ses parents. Cela demande une attention particulière sur la façon dont on exerce cette fonction de coordination. Il ne s'agit pas de se substituer aux parents, mais d'être présent en appui. Il ne s'agit pas non plus d'être partout mais là où la médiation est nécessaire et d'amener certains partenaires à se mobiliser autrement autour de l'enfant.

5.2 Les spécificités de collaboration propres aux principaux partenaires identifiés et mobilisés, les conditions facilitant le partenariat autour du projet de l'enfant

L'action du DITEP aide tout autant la famille et l'entourage habituel de l'enfant que l'enfant lui-même. Compte tenu de ses missions et des problématiques propres à chaque enfant accompagné, le DITEP est amené à travailler avec différents acteurs du champ sanitaire, médico-social, social, éducation nationale, structures culturelles et de loisirs, de la protection de l'enfance ou encore de la justice.

La nature des relations avec ces partenaires varie selon le contexte local et la place occupée par chacun dans le parcours du jeune (intervention en amont, concomitante ou en aval). Ces interventions de proximité ouvrent ainsi la possibilité de partenariats variés. Il convient cependant de distinguer les véritables collaborations des contacts plus ponctuels.

Cette collaboration est essentielle pour l'enfant et sa famille.

Dans nos pratiques nous avons essayé de faciliter autant que possible ce travail de partenariat. Les professionnels du DITEP, de part l'externalisation de la scolarisation des élèves, sont de plus en plus sollicités par le personnel de l'Education Nationale mais également par d'autres intervenants comme la M.D.M, l'A.S.E, les services de soins de pédopsychiatrie...

Ils sont souvent interrogés sur le travail spécifique de l'établissement ou sur la connaissance des caractéristiques spécifiques des enfants ayant des troubles du comportement. Le travail d'accompagnement de l'enfant nécessite donc une collaboration plus importante avec différents acteurs. Ce travail est formalisé dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant.

- **La MDMPH**

La notification de la décision de la CDAPH déclenche l'action du DITEP. La MDMPH intervient ensuite à l'occasion des révisions ou des renouvellements d'orientation. Pour réaliser les évaluations qui contribuent à définir le plan personnalisé de compensation, l'équipe pluridisciplinaire de la MDMPH a la possibilité de s'appuyer sur l'expertise du DITEP.

Pour chaque enfant accompagné par le DITEP, l'établissement communique à la MDMPH, à l'occasion de la révision ou du renouvellement de l'orientation, des éléments de bilan facilement exploitables accompagnés du compte-rendu de l'ESS et d'un certificat médical établi dans la majorité des situations par le Médecin Psychiatre.

Le DITEP est donc attentif à la qualité des écrits transmis ainsi qu'à la transmission d'information de nature et de niveau appropriés aux situations. Les parents et l'enfant sont à chaque fois informés du contenu de ces informations.

Une des missions de l'assistante sociale du DITEP est d'accompagner les parents à comprendre les demandes de renseignements à fournir à la MDMPH et à les aider à constituer le dossier personnalisé de compensation pour les réajustements éventuels demandés par ces derniers. Cette année, l'assistante sociale a accompagné **34 familles du DITEP dans ces démarches spécifiques avec la MDMPH.**

Lorsque la famille bénéficie d'un accompagnement éducatif par un service d'aide éducative, l'accompagnement s'effectue de manière conjointe et/ou concerté.

- **Les lieux de scolarisation**

A l'accueil de jour,

La coordonnatrice pédagogique a une place essentielle dans la création du partenariat avec les établissements scolaires et dans le maintien des liens entre les équipes.

Elle assure la circulation des informations entre l'école ordinaire et du DITEP. Elle accompagne l'équipe pédagogique élargie (enseignants, directeur, AVS) du lieu de scolarisation pour évoquer les difficultés rencontrées, aborder des questions d'intervention, ajuster le projet aux besoins de l'élève et aménager l'emploi du temps.

La première année d'arrivée d'un enfant, la coordonnatrice pédagogique prend un premier contact avec l'école de référence l'année n-1 avant l'accueil de l'élève. L'enseignant spécialisé de l'unité d'enseignement référent de l'élève contacte lui l'enseignant de la classe de référence en début d'année pour cerner les besoins particuliers et ajuster l'aide pédagogique à mettre en place. Les besoins et les objectifs sont alors renseignés dans la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation. Cette rencontre permet d'ajuster l'emploi du temps de l'élève.

Au cours de l'année scolaire, des rencontres régulières ont lieu dans les écoles pour soutenir les enseignants et suivre la mise en œuvre du projet de scolarisation. L'enseignant de l'UE participe aux différentes réunions de suivi et d'élaboration du projet de l'enfant au sein de l'accueil de jour.

La mise en œuvre des dispositions qui concernent la scolarisation de l'enfant et son accompagnement est formalisée au cours des réunions de **l'équipe de suivi de la scolarisation** (ESS) ainsi que dans la convention de coopération signée entre le DITEP et l'établissement d'enseignement scolaire. La cohérence du parcours de scolarisation dépend en grande partie de la cohérence des liens tissés par les professionnels du DITEP et des établissements scolaires.

Pour les temps partagés de scolarisation, la mise en œuvre des dispositions qui concernent la scolarisation et son accompagnement sont formalisées au cours des réunions de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) animées :

- conjointement, à l'accueil de jour, lors de la réunion de mise en œuvre du PPA et son suivi lorsque l'enfant est scolarisé en interne ;
- sur le lieu de la scolarité ordinaire, en présence de représentants de l'accueil de jour, lorsque l'enfant bénéficie d'une scolarité à temps partagé. Le PPA s'effectue alors en dehors de ce temps, en amont ou en aval, dans les locaux de l'accueil de jour.

En 2019, nous avons participé à 21 ESS pour les enfants de l'accueil de jour, 12 ESS pour les enfants du groupe MAJE et 57 ESS au service ambulatoire.

La scolarisation à temps partagé et l'externalisation partielle de l'unité d'enseignement nous amènent à anticiper et préparer l'arrivée future de nos élèves en milieu ordinaire. En ce sens, la constitution des groupes a été envisagée dans une dynamique de processus favorisant progressivement le retour à l'école ordinaire.

Lorsque la scolarisation est externalisée, nous sommes en interaction avec les différents intervenants qui travaillent avec les professionnels voir l'enfant, en créant des espaces d'échanges, d'entretiens, des rencontres formelles ou informelles. La communication s'effectue à différents niveaux et la coordinatrice pédagogique, le coordinateur de l'AJ ainsi que les cadres de direction sont particulièrement engagées dans ce travail.

Afin de favoriser l'inclusion des groupes en milieu ordinaire, nous proposons, comme personnes ressources dans la limite de nos moyens, l'intervention ponctuelle de l'enseignante de l'UEE et/ou de la coordinatrice pédagogique. Ainsi, à l'école élémentaire Louis PASTEUR, l'enseignante propose, selon un protocole établi, auprès d'élèves du cycle 3, des temps d'observation dans les classes afin de contribuer par son expertise à l'élaboration, conjointement avec l'enseignant, d'adaptations pédagogiques nécessaires.

Concernant le service ambulatoire,

Les professionnels du service sont en interaction avec les différents intervenants qui travaillent avec l'enfant, en créant des espaces d'échanges, d'entretiens, des rencontres formelles ou informelles. Le service est attentif à chaque fois aux premiers contacts avec les établissements scolaires qui accueillent les enfants. Une bonne communication permet de diminuer l'appréhension des professionnels exerçant en établissement scolaire, en particulier des enseignants et d'améliorer les conditions de l'intervention du service ambulatoire dans l'établissement scolaire.

ILLUSTRATION

Les éducateurs du service à chaque rentrée scolaire de l'enfant organisent un temps avec chaque enseignant concerné et les directeurs d'établissements scolaires pour se présenter et informer de la mise en place d'un accompagnement par le service ambulatoire. Dans un premier temps, cela permet d'échanger avec l'enseignant sur leurs observations et leurs besoins par rapport à l'enfant. L'éducateur fait part du processus de mise en place de l'accompagnement du service ambulatoire et de ce que cela va demander en termes d'espaces et de cadre de travail pour intervenir auprès de l'enfant. Par la suite, Les éducateurs sont en lien régulièrement avec les enseignants qui accueillent les enfants du service dans leurs écoles et collèges. Cela permet d'échanger et d'étayer ces professionnels dans la compréhension des difficultés et capacités de l'enfant et ainsi leur permettre de s'adapter aux besoins de ce dernier. Ces rencontres se font régulièrement en présence de l'enfant et/ou des parents afin que ces derniers éprouvent le lien entre les professionnels qui les accompagnent.

Les besoins en termes d'adaptation de l'environnement scolaire, d'adaptations pédagogiques spécifiques aux besoins des enfants/adolescents que nous accompagnons au sein du DITEP nécessitent un accompagnement de proximité des équipes pédagogiques sur les lieux de scolarité de ces derniers. Au vue du développement des différentes modalités de scolarisation, des missions d'expertise du DITEP, les besoins de coordination pédagogique sont accrus. La question de l'augmentation de la dotation du temps de coordinatrice pédagogique (actuellement 0.50 ETP) a été soulevée lors des échanges en vue de la signature de la convention avec l'Education Nationale en date du 13.11.2018.

- ***Les structures de loisirs et culturels***

Une des missions du DITEP consiste à favoriser l'accès à la culture, au sport et plus généralement aux loisirs, vecteurs de développement personnel et d'inclusion sociale. Cela le conduit à intervenir en dehors des temps scolaires, par exemple dans un centre culturel, sportif ou de loisirs. Ces activités favorisent la socialisation avec des jeunes du même âge, en particulier à l'adolescence. Elles offrent également l'opportunité de mettre en œuvre d'autres compétences que celles liées aux apprentissages scolaires et de changer le regard des autres. Il s'agit donc de créer ou de développer les conditions pour que ces jeunes puissent, comme les autres et avec les autres, participer aux activités proposées.

Les structures culturels et de loisirs sont particulièrement sollicités lors des temps éducatifs durant les vacances scolaires, lors des week-ends à la Villa.

Le travail éducatif au quotidien avec les enfants et adolescents s'inscrit dans une démarche d'autonomie et d'inscription dans leur environnement.

- ***Protection de l'enfance***

Nous notons que 13 enfants de l'accueil de jour / accueil de nuit / MAJE et 12 enfants au service ambulatoire font l'objet en 2019 d'une mesure de protection de l'enfance et nous avons effectué 5 informations

préoccupantes et 2 signalements à l'ARS pour 2 situations de jeunes mobilisant communément notre structure, la pédopsychiatrie et la protection de l'enfance.

Les principaux enjeux dans l'action partenariale avec les services relevant de la protection de l'Enfance sont les suivants :

- concilier au maximum le cadre de la mesure de protection de l'enfance avec les besoins de soins ou d'accompagnement assurés par le DITEP;
- répondre communément, chacun de sa place, aux besoins de l'enfant et sa famille, afin d'éviter les ruptures de parcours de part et d'autre ;
- favoriser des espaces d'échanges afin d'affiner l'expertise de chacun dans l'objectif d'ajuster conjointement le projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant et d'éviter pour les situations difficiles, le désengagement de l'une ou l'autre des parties.

Les risques de discontinuité et de rupture sont d'autant plus importants lorsque l'enfant/l'adolescent exprime sa souffrance au travers de passages à l'acte violents (violences physiques tournées contre lui-même, les professionnels, fugues répétées, rejet de toutes propositions de soins...). Les risques de discontinuité et de rupture ont des conséquences préjudiciables à l'enfant/l'adolescent car nous savons que l'état de mieux-être de celui-ci est conditionné par une relation d'attachement fixe, fiable, stable s'inscrivant dans la durée. Par ailleurs, nous savons aussi que plus l'enfant/l'adolescent vit en morcellement l'organisation de son quotidien, plus cela tend à aggraver l'expression de ses troubles du comportement.

Nous constatons aussi combien pour les professionnels et les institutions qui les accueillent, le risque d'un fonctionnement en miroir à la situation de l'enfant/l'adolescent est grand.

Dans ces situations, des liens étroits sont établis entre les professionnels du DITEP et de ces services par la participation réciproque de chacun des deux services aux réunions organisées à propos de l'enfant. Nous sommes également, en

accord avec les parents et l'enfant, à transmettre à ces professionnels le projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant et ce dans un souci de partage et de portage commun des besoins de l'enfant

Le DITEP a mis en place une organisation institutionnelle et des pratiques professionnelles favorisant la « bienveillance » et la prévention de la maltraitance auprès des enfants accueillis. Nous sommes vigilants aux situations de carence, voire de maltraitance. Il existe une procédure écrite pour la gestion de ces situations. Le DITEP sensibilise les familles, dès l'admission de leur enfant, sur ces aspects là.

Dans la mesure du possible, un travail de lien régulier est effectué avec les familles. L'assistante sociale y participe et peut rencontrer les parents seule ou en binôme. Les parents sont acteurs à part entière du projet de leur enfant. Ils doivent être informés, soutenus, afin qu'ils puissent s'impliquer et adhérer aux propositions faites. Les entretiens réguliers sont des moments où nous pouvons exprimer aux parents ce que nous avons pu observer du comportement de l'enfant ou de l'adolescent, ce qui nous paraît évoluer chez lui, ce qui reste à construire. L'assistante sociale concourt à un travail d'écoute des préoccupations voir de la souffrance parentale et ce de manière décalée de part sa place d'interface au sein de l'équipe. Cela éclaire sur les comportements des enfants, les modalités relationnelles avec les professionnels.

Ces espaces peuvent permettre d'accompagner les différents questionnements des parents, les orientations, les relais vers l'extérieur (Action Educative Administrative, AEMO judiciaire, secteur social, sanitaire, associations). Aussi peuvent-ils être conjoints avec l'un de nos partenaires.

- ***Le secteur Sanitaire***

Le DITEP a recours à des professionnels du secteur sanitaire exerçant dans le cadre hospitalier ou libéral.

Ces collaborations sont multiples et répondent à des besoins et des raisons différents dans le projet soignant de l'enfant :

- le souhait exprimé par le jeune ou ses parents,
- le choix du DITEP de développer son ancrage territorial en s'appuyant sur des professionnels locaux extérieurs,

- l'absence de certaines compétences très spécialisées au sein du service,
- une disponibilité insuffisante des professionnels (paramédicaux en particulier) du DITEP.

A l'accueil de jour et de nuit	Au service ambulatoire
<p>Dans la mesure où la place de ces professionnels dans l'accompagnement du jeune est significative, la coopération et l'articulation avec les professionnels demandent des contacts réguliers, assurés dans la plupart des situations ou par les professionnels paramédicaux concernés ou par le Médecin Psychiatre, afin d'assurer la cohérence des interventions.</p> <p>Cette année en 2019 sur 52 enfants accompagnés, 23 bénéficient d'un suivi extérieur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 enfants ont bénéficié d'une rééducation orthophonique en libéral et 2 autres sont suivis par d'autres professionnels soignants en libéral (ergothérapeute / Médecins Psychiatres). - 20 enfants sont suivis par des services type CMP/ ITTAC/réseau dys, dont un bénéficie d'un suivi de type hôpital de jour et un est dans l'attente de ce type d'accompagnement. <p>Nous comptabilisons cette année 14 jours d'hospitalisation pour un enfant en service de pédopsychiatrie.</p>	<p>Cette année 2019 sur 57 enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 19 enfants bénéficient d'une rééducation orthophonique en libéral et 9 par d'autres professionnels soignants en libéral (1 orthoptiste, 5 psychomotricien, 2 ergothérapeute, 1 psychologue). - 11 enfants sont suivis par des services type au CMP / SMAEC / ITTAC. - 8 enfants bénéficient d'un suivi hospitalier.

Concernant l'accueil de jour et de nuit, nous sommes attentifs à faciliter l'accès aux consultations de ces professionnels y compris dans l'établissement (conventionnement avec ergothérapeute par exemple), voire à accompagner l'enfant si le/les soins s'effectuent sur le temps de l'accompagnement et que les parents, pour des raisons professionnelles, ne sont pas à même de les assurer. Ainsi chaque semaine, deux enfants sont accompagnés dont un

plusieurs fois par semaine en soin et des soins en ergothérapie s'effectuent pour deux des enfants accueillis dans nos locaux. L'accompagnement des soins est principalement assuré par les stagiaires en formation d'éducateur spécialisé et les agents logistiques.

Nous notons un accroissement du nombre d'enfants accompagnés par la pédopsychiatrie et constatons des troubles du comportement et de la conduite dont l'expression se caractérise par une violence importante vis-à-vis de leurs pairs et des professionnels et des figures d'autorité que représentent les professionnels de direction. L'incapacité de ces derniers à supporter les frustrations et le groupe y compris restreint, engendrent des difficultés dans l'accompagnement au quotidien de certains d'entre eux. Pour ces enfants, présentant par ailleurs des troubles de l'attachement, le cadre contenant et socialisant est indispensable mais ne suffit pas. Ils réagissent douloureusement et violemment, mais aussi de façon récurrente et imprévisible à tout ce qui rappelle les traumatismes de la toute petite enfance.

Le portage entre nos deux institutions montre des résultats plutôt positifs. Cela sous-tend pour ce faire des échanges et des rencontres régulières afin d'ajuster nos réponses aux besoins des enfants. En ce sens, cela mobilise les professionnels et principalement la chef de service et le Médecin Psychiatre en temps pour assurer la coordination des soins.

- ***Les partenariats médico-sociaux d'amont et d'aval***

A chaque nouvel accueil et tout au long de l'accompagnement de l'enfant/adolescent au DITEP, il nous importe de maintenir une préoccupation constante sur le parcours de vie de chacun. Cela requiert une nécessaire coordination, bien souvent conditionné par le niveau de ressources et de compétences mobilisables sur notre territoire pour garantir la continuité et l'articulation des interventions sociales et médico-sociales autour de l'enfant. Nous restons attentifs à la non rupture du parcours de soin des enfants/adolescents.

Le principal enjeu pour le DITEP consiste donc à faciliter la mobilisation pertinente et efficace des partenaires dans le projet de l'enfant, tout en respectant les rôles et missions incombant à chacun.

Cette année en 2019, afin d'assurer les relais avec les différents services soignants :

- 5 enfants du groupe MAJE ont été admis au SESSAD.
- 1 enfant du groupe MAJE a été admis à l'accueil de jour à temps plein.
- 7 enfants du PCPE ont été admis au SESSAD.
- 2 enfants du PCPE ont été admis au groupe MAJE
- 1 enfant a bénéficié à la fois du SESSAD et du groupe MAJE avant de passer à temps plein à l'accueil de jour.
- 1 enfant à bénéficié à la fois du SESSAD et de l'internat.
- 1 enfant du SESSAD a été admis 2 jours sur le groupe MAJE.
- 3 enfants du SESSAD ont été admis à l'accueil de jour à temps plein.
- De même, 3 enfants bénéficient d'un accompagnement sur mesure : (1 entre l'accueil de jour, le groupe MAJE et l'hôpital de jour que nous rencontrons trimestriellement pour lui. 1 autre bénéficie d'un accompagnement sur mesure entre l'accueil de jour et le groupe MAJE. 1 autre bénéficie d'un accompagnement sur mesure entre le SESSAD et le groupe MAJE.
- 1 enfant a intégré l'unité d'enseignement externalisé directement au collège « Mûrice Leroux »

VI. LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE ET SON ORGANISATION

6.1 Le soutien et l'étayage des professionnels

Les cadres de réunions du DITEP s'organisent dans un souci permanent de qualité et d'adaptation aux besoins de l'enfant. Au DITEP, sans avoir totalement disparu, les pathologies relativement simples d'enfants « caractériels » sont devenues minoritaires avec l'apparition progressive de problématiques dites d'attachement, du lien. Ces pathologies nettement plus graves se traduisent chez les enfants concernés par « *des effets de déstructuration psychique profonds, perturbant durablement la capacité de relation, empêchant l'accès à des repères identitaires stables ainsi que l'accès régulier aux notions d'espace et de temps* ».

Les situations de crise, par la souffrance qu'elles font éprouver aux enfants concernés et la violence qu'elles renvoient aux professionnels et aux autres enfants, restent toujours un problème difficile à traiter. Dans le travail avec l'enfant et sa famille, chaque professionnel doit pouvoir écouter les parents et l'enfant, leurs désirs, leurs angoisses, leurs souffrances. Cela réclame un savoir, un savoir faire mais également un savoir-être. Au-delà, conscients des interactions personnalisées mises en jeu dans les relations entre les enfants/les professionnels/les familles voir les partenaires, afin de demeurer accueillant et bienveillant dans la durée, de se décentrer de l'urgence quotidienne à laquelle nous sommes soumis, il nous apparaît important indispensable pour eux de bénéficier d'un espace d'échange, d'élaboration en équipe et d'être eux-mêmes soutenus, supervisés par le médecin psychiatre et les cadres de direction. Ces espaces permettent à ces derniers d'être en capacité de prendre du recul sur leur pratique, de tendre à mieux déjouer et dénouer les phénomènes auxquels ils sont soumis dans la confrontation à la souffrance de l'enfant, de donner sens à nos pratiques, de favoriser certaines innovations et surtout d'« endurer », en pensant les projets, la violence auquel ces enfants nous soumettent et nous mobilisent dans notre partenariat. Le cadre des réunions cliniques, des réunions de projet personnalisé, des réunions institutionnelles, la possibilité de rencontrer avec l'enfant dans l'après-coup de passages à l'acte violent de l'enfant sur soi-même le psychiatre ou la psychologue contribuent à dénouer ces phénomènes.

Au-delà, la mise en place d'une Analyse de la Pratique Professionnelle (une fois par mois) pour les modalités AJ/AN-MAJE/Ambulatoire, permet de soutenir les professionnels dans la construction d'une relation à la fois empathique et distanciée avec le jeune et sa famille. La charge émotionnelle est souvent forte dans l'accompagnement. Il convient de veiller à ce que l'attachement et l'empathie naturels, ne se transforment pas en dépendance de part et d'autre et ne compromettent pas l'évolution et l'autonomisation du jeune accompagné. Nous tenons à souligner toute l'importance de l'extériorité de l'intervenant.

Par ailleurs, la modularité de l'accompagnement entre les différentes modalités d'accompagnement favorise les passages entre les différents espaces. Afin d'assurer continuité et cohérence du projet de l'enfant/adolescent, les réunions des équipes entre elles sont indispensables. La mobilisation de différents champs disciplinaires impose une réflexion, une

communication et une organisation rigoureuse. Ces réunions sont indispensables par modalités, entre modalités et en DITEP, avec le SESSAD de La Duchère désormais, pour structurer l'accompagnement des enfants porteurs de trouble du comportement et favoriser les passages entre les différentes modalités d'accompagnement.

6.2 Encourager la formation interne et externe

La formation initiale nécessite d'être complétée par une formation continue apportant un étayage indispensable aux pratiques du DITEP.

Nous appliquons la politique de formation de l'association.

La formation des professionnels est un levier important dans l'évolution de nos pratiques. En effet, construire des projets soutenus par des apports théoriques ancrés dans une pensée institutionnelle commune et en perspective, c'est valoriser les savoir-faire des professionnels du DITEP et éviter l'épuisement de ces derniers. C'est ainsi maintenir une veille managériale afin de prévenir les risques psycho-sociaux des équipes, favorisant ainsi la bientraitance du public accueilli. En ce sens, nous avons souhaité réinterroger les dimensions de contenance et contention, y compris la contention physique que nous sommes contraints à l'accueil de jour et de nuit de pratiquer dans certaines situations de mises en danger de l'enfant lui-même ou des autres. Le recours à la formation collective à destination des équipes éducatives, pédagogiques et paramédicales de l'accueil de jour et de nuit a permis de proposer des apports théoriques sur l'expression de la violence des enfants et adolescents et des apports pratiques par une mise en situation corporelle en particulier dans les situations de contention physiques.

Par ailleurs, le départ aux journées de l'AIRE 2019 sur le thème la « société inclusive et solidaire : entre ambition et réalité, le DITEP accélérateur de pratiques » a été fortement valorisé et encouragé de part l'animation par le DITEP de deux ateliers.

ILLUSTRATION

Les journées de l'AIRE 2019 « Société inclusive et solidaire : entre ambition et réalité, le DITEP accélérateur de pratiques », participation du DITEP de VILLEURBANNE

Lors de ces journées à MONTPELLIER, 7 professionnels du DITEP ont participé au congrès de l'AIRE sur le thème de l'inclusion, l'école inclusive et la solidarité.

Ces journées ont contribué à nourrir la réflexion engagée et à échanger avec d'autres professionnels de toutes les régions de France sur les modifications de nos pratiques professionnelles.

Les professionnels du DITEP ont dans ce cadre animés deux ateliers :

- L'un sur la mise en place et en œuvre de l'UEE externalisée PASTEUR, en donnant par le biais d'un film réalisé la parole aux enfants et aux familles.
- L'autre sur l'accompagnement des enfants/adolescents et leurs familles sur le groupe MAJE et dans le cadre du PC-PE CAP.

De plus, nous avons participé en grand nombre à la formation regards croisés EN/ESMS sur le thème de l'école inclusive, ce qui nous a permis à l'échelle de notre territoire de nous interroger communément sur nos pratiques.

Dans l'élaboration des plans de formation, nous sommes aussi soucieux des demandes de qualification des professionnels. Nous avons permis à l'une des deux veilleuses de nuit de terminer la formation qualifiante de veilleuse de nuit engagée en 2018. Elle a obtenu sa certification.

6.3 Favoriser les échanges interinstitutionnels

Il s'agit de contribuer à renforcer la culture et le langage communs, à partir de regards croisés sur les besoins des jeunes en situation de handicap et sur les réponses à construire ensemble, chacun dans sa fonction et ce de façon interinstitutionnelle.

Pour enrichir le travail de partenariat interinstitutionnel, il est nécessaire de mettre en place des temps de partage de savoir-faire et la confrontation d'apports théoriques et pratiques lors de réunions conjointes. Ce travail s'est avant tout effectué en 2019 avec le SESSAD de La Duchère et dans l'échange lors des réunions de direction élargie avec les autres DITEP de l'association.

Ce travail a aussi trouvé son prolongement dans la participation :

- Au Pôle Ressource de l'Education Nationale sur les secteurs de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin.
- Dans les rencontres au sein d'un COPIL Education Nationale/Mairie de VILLEURBANNE/DITEP pour co-construire la formation à destination de ces derniers.
- Aux réunions DITEP/ Métropole et Pédopsychiatrie autour des situations complexes d'enfants et d'adolescents mobilisant ces différents champs disciplinaires.
- Aux réunions départementales de l'AIRE.

VII. OBLIGATIONS LEGALES ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL

La mise en œuvre du DITEP nous amène à développer plus encore un partenariat riche et adapté sur notre territoire, afin de prévenir d'éventuelles situations de rupture, de contribuer à l'évaluation des situations par notre expertise et à la coordination entre les différents acteurs engagés dans l'accompagnement d'un enfant et sa famille.

7.1 La démarche d'évaluation continue de la qualité

La démarche mise en œuvre au DITEP pour conduire l'évaluation interne s'est appuyée sur le « référentiel qualité URPEP » élaboré par les professionnels de l'association et également avec les documents de travail de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et service Sociaux et Médico-sociaux (A.N.E.S.M)¹.

Le DITEP s'est engagé dans une poursuite du travail d'évaluation continue de la qualité, avec la mise en place de réunions d'un COPIL communes et mensuelles avec un représentant de chaque service et le référent qualité. L'organisation, la planification et l'animation de ces réunions ont fait partie des responsabilités d'un cadre de direction référent qualité. Ces réunions ont été définies dans leurs objectifs, leurs rythmes et leurs durées.

Le COPIL se compose de la directrice, des 2 chefs de service, du médecin psychiatre, de la psychologue, de la coordinatrice pédagogique, du coordinateur de l'accueil de nuit, de l'assistante sociale, d'un psychomotricien, d'une technique qualifiée, d'une éducatrice spécialisée. Il est animé par le référent qualité. Ses membres sont nommés par la directrice pour une période définie. Le principe de continuité dans le fonctionnement est recherché. Chaque année la directrice peut renouveler certains de ses membres. La commission qualité peut être enrichie en fonction des thématiques abordées.

¹ Document de l'ANESM « *L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)* ». Article électronique : http://www.anesm.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Anesm_sessad4_web.pdf.

Ce groupe a pour mission de :

- Coordonner et réaliser le travail d'évaluation interne puis d'amélioration de la qualité à partir du référentiel URPEP Rhône-Alpes.
- Valider les documents ou propositions qualité.
- Proposer à la Direction des plans d'améliorations, en termes d'objectifs, actions, moyens, calendriers et pilotage
- Centraliser les documents qualité de l'établissement.
- Tenir des tableaux de bord.
- Coordonner le processus d'évaluation externe.

Sur l'année 2018, la démarche d'évaluation interne a abouti à un rapport d'évaluation interne remis aux autorités de contrôle en décembre 2018. Ce dernier fait ressortir les points forts et points d'amélioration du DITEP. Le DITEP sur l'année 2019 a donc commencé à mettre au travail les points à améliorer précisé ci-dessous. Ces conclusions ont permis de formaliser une programmation pluriannuelle des actions d'améliorations à conduire sur la période 2018-2022.

Les points forts faisaient apparaître :

- l'utilisation des compétences de nos structures permettant de mobiliser si nécessaire, de façon souple et adaptable, les trois modalités d'accompagnement dans le parcours de vie de l'enfant;
- le dépassement de la logique d'établissement et de service au profit de la continuité des parcours de vie et de scolarisation des enfants accueillis et pour ce faire l'évolution importante de notre cadre organisationnel en lien avec le dispositif « DITEP ».

Le DITEP s'est engagé dans une dynamique de refonte et de réécriture du futur projet d'établissement « DITEP ». Ce travail n'a pu aboutir en 2019 en raison :

- d'une refonte de l'équipe de Direction ;

- du rapprochement avec le SESSAD de La Duchère venant interroger le projet en commun ;
- de la mise en œuvre des modalités PC-PE en modalités CAP ;
- la reprise du travail sur l'architecture des locaux de l'AJ dans la perspective d'une refondation de ceux-ci avec le service ambulatoire.

Pour ces mêmes raisons, nous avons centrés exclusivement notre travail sur les points à améliorer dans l'évaluation interne sur une meilleure organisation permettant d'optimiser l'activité de l'accompagnement du service ambulatoire, afin d'atteindre un taux d'occupation des places d'au moins 130 % soit le ratio moyen d'1.3 enfant pour une place, modulable selon les âges et les besoins spécifiques.

Les autres points à améliorer seront à travailler en 2020 :

- participation des usagers aux orientations et à la vie institutionnelle est le plus possible recherchée. Des groupes d'information et d'expression sont réalisés dans tous les lieux de vie du DITEP que ce soit dans le cadre de la vie des groupes ou dans le cadre de l'accompagnement individuel de l'enfant et sa famille. Cependant, l'établissement depuis 2015 n'a plus de CVS. Cela s'explique par une carence de candidature de parents pour mettre en place des élections. L'établissement a donc mis en place des conseils d'enfants à l'accueil de jour et de nuit, des réunions des familles les samedis matins 5 fois par an, et un questionnaire de satisfaction. Il semble nécessaire de se réinterroger sur les modalités de participation des usagers et de leurs familles aux orientations et à la vie institutionnelle afin de rechercher comment remettre en place un CVS co-construit avec l'utilisateur, ses parents et l'établissement.
- démarche de questionnement éthique doit donner lieu à un travail d'élaboration d'équipe DITEP à un niveau tant institutionnel qu'associatif. Les conclusions du CNRD ne sont pas diffusées et travaillées institutionnellement et au niveau associatif, ni même les recommandations à ce sujet de l'ANESM. La création d'une instance associative et ce au vu des nombreuses questions soulevées au quotidien entre intérêt privé et collectif des usagers, logique de

mission et logique de gestion par exemple est à envisager et ce d'autant plus que le public accueilli est vulnérable. Ce travail permettrait d'enrichir et d'actualiser les documents institutionnels.

- amélioration de la gestion des listes d'attentes d'enfant bénéficiant d'une notification MDMPH
- uniformisation sur l'ensemble du DITEP certains protocoles de fonctionnement, d'autant plus facilités que nous serons dans les mêmes locaux.

7.2 Le projet d'établissement en DITEP

Le DITEP s'est engagé dans une dynamique de refonte et de réécriture du futur projet d'établissement en « DITEP » début 2019.

Ce travail a été freiné comme nous le soulignons ci-dessous par des mouvements associatifs et de nouvelles orientations dès la rentrée scolaire 2019-2020.

Les réunions du COPIL organisées à ce sujet ont été cependant maintenues et ont permis d'organiser et de structurer l'organisation du travail au quotidien, en prenant en compte l'impact pour les équipes, les enfants et leurs familles :

- des changements dans la refonte de l'équipe de direction ;
- la création du poste d'éducateur-coordonateur à l'AJ et le renforcement des missions de ces derniers sur l'ensemble des modalités.

Le travail sur l'écriture du projet d'établissement sera reconduit dès la rentrée scolaire 2020-2021 en considérant le déménagement du service ambulatoire dans les locaux de l'Accueil de Jour est prévu durant l'été 2020, après une phase de travaux réalisés, en présence des enfants, par couches d'étages successifs, entre mi-février et mi-juillet 2020.

7.3 Le développement de conventions de partenariat

En réponse aux besoins des jeunes accueillis au sein du Dispositif Collège, nous avons signé une convention avec l'Unité d'Accueil Renforcé (UAR). Ce cadre d'accompagnement permet à certains jeunes de pouvoir vivre un séjour de répit, une coupure favorisant la réflexion sur son quotidien, sur son projet... .

Dans le cadre d'une exclusion temporaire du collège, cet espace est propice à proposer une alternative permettant au jeune une réflexion autour du/des passage(s) à l'acte ayant engendré celle-ci.

C'est un point d'appui important dans l'accompagnement dont un jeune a bénéficié durant une semaine.

L'UAR permet aussi à chaque jeune de se présenter différemment et d'apporter un regard neuf sur une situation. En réponse à la situation d'un jeune déscolarisé de part sa souffrance (dépression, phobie scolaire), l'UAR lui permet un ailleurs et un accompagnement différent lui permettant de continuer de s'inscrire dans un groupe et dans une gestion du quotidien en dehors de l'environnement familial. Cet espace a été pris tout son sens pour certains jeunes exclus, en raison de leurs comportements provisoirement du collège et même pour l'un d'entre eux à sa demande après un premier séjour en 2018 dans un contexte de crise familiale et d'angoisses dans le cadre de sa scolarité en amont des examens blancs du brevet des collèges.

Une convention a été signée depuis quelques années permettant ainsi de proposer aux jeunes collégiens un espace de répit.

CONCLUSION

En 2019, malgré les nombreux changements décrits ci-dessus au sein du DITEP, il est à noter l'investissement des professionnels. La permanence de certains d'entre eux, figures de stabilité autant pour les équipes que les enfants et leurs familles ont contribué à assurer une continuité.

La fluidité du parcours, la modularité des accompagnements autant que nécessaire, l'inclusion sociale et scolaire du jeune dans les lieux de vie ordinaires sont restées notre priorité.

L'inscription territoriale du DITEP à VILLEURBANNE est désormais reconnue et ses modalités de scolarisation, en particulier celles de l'Unité d'Enseignement de l'Accueil de Jour, sont prises en exemple par l'Education Nationale.

Il est vrai que l'exigence de la scolarité dès l'accueil de l'enfant, s'appuie sur un choix institutionnel qui mobilise tous les acteurs du DITEP. Cette mobilisation est d'autant plus forte depuis le développement des UEE où à la contrainte de favoriser des modalités de scolarité prenant en compte les besoins individuels et collectifs des enfants/adolescents accueillis s'ajoute celle de travailler à la plasticité de l'environnement scolaire ordinaire. C'est un travail indirect auprès des acteurs de l'Education Nationale et plus largement de la communauté éducative scolaire de communication au quotidien, de coordination et de coopération qui est nécessaire et doit être reconnu.

L'expertise du DITEP dans l'appréhension des besoins spécifiques des enfants/adolescents présentant des difficultés ou des troubles du comportement et les modalités d'intervention, postures professionnelles nécessaires est sollicitée par nos partenaires comme en témoigne la demande de formation auprès de nous de l'Inspectrice de la circonscription de VILLEURBANNE 1 à destination en 2020 des professionnels des écoles Education Nationale et ville de VILLEURBANNE.

L'optimisation de l'activité dans l'accompagnement des enfants et adolescents du DITEP, en particulier l'augmentation du taux d'occupation du service ambulatoire, répond certes aux besoins du territoire au vu du nombre en augmentation des

notifications MDMPH en ce sens. Nous devons cependant veiller à l'ajustement de nos moyens pour continuer à offrir un accompagnement de qualité en considérant les besoins croissants des enfants et adolescents que nous accompagnons dans le contexte territorial qui est le nôtre. Sur ce secteur, la précarité des situations familiales et sociales amène une multiplicité des intervenants autour d'une même situation. La mise en œuvre de CAP sur le territoire de VAULX-EN-VELIN en témoigne. Ce constat est à considérer dans le développement de notre action.

Le projet d'établissement en DITEP qui est à finaliser doit considérer l'ensemble de ces aspects. La perspective du déménagement en 2020 du service ambulatoire dans les locaux de l'Accueil de Jour ajoutera en cohérence et cohésion renforcées des équipes.

Dans ce contexte, les objectifs du rapprochement avec le SESSAD de La Duchère doivent être clarifiés auprès des équipes de même que les modalités d'intervention des cadres constituant l'équipe de cadres de direction et fonctionnelles recomposées.

Le DITEP trouve aussi toute sa place de part son histoire et sa dynamique dans le nouveau secteur associatif créé des DITEP. Il s'inscrit pleinement dans le travail de réflexion initié par le directeur de secteur pour apporter des réponses à notre public dans une logique de parcours de l'enfance à l'adolescence au jeune adulte sur un territoire.